

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 857

26 avril 2010

SOMMAIRE

A.E. Holding S.A.	41130	Entertainment & Media System S.A.	41130
A.E. Holding S.A.	41131	Estrela S.à r.l.	41131
ALG International Consultant S.à r.l.	41118	EU Enlargement Fund Participations (Lu- xembourg) S.A.	41133
Alquity SICAV	41090	Fairacre Eclipse (Lux) 1 S.à r.l.	41132
Anihita S.A.	41118	FCRT First Commodity Resources Trading S.à r.l.	41136
Atelier Control	41129	Fes Immo SA	41129
BCEE Ré	41119	Filti S.à r.l.	41132
BeCapital General Partner S.à r.l.	41120	Finco S.à r.l.	41134
Bergers Britannique et Australian She- pherd Club Luxembourg, association sans but lucratif	41136	General Construction and Development Holdings S.A.	41132
BeSayag S.A.	41120	Gevediet S.à r.l.	41136
Butterfly Participation S.A.	41134	Inflight Media Marketing (I.M.M.) Interna- tional S.à r.l.	41130
C&F Packaging S.à r.l.	41117	Institut Technologique pour la Potabilisa- tion de l'Eau - I.T.P.E S.A.	41133
C&F Packaging S.à r.l.	41120	Intangible Holdings S.A.	41134
C&F Packaging S.à r.l.	41129	IPNET S.A.	41133
CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l.	41119	MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l.	41118
Comenius Trading and Consulting	41133	Milano Holdings S.à r.l.	41129
Comenius Trading and Consulting	41134	Montrachet S.A.	41118
Crystal Vision S.à r.l.	41132	Moselle Participations S.A.	41131
Danieldale S.à r.l.	41131	Networtheurope.com. S.A.	41131
Danieldale S.à r.l.	41131	New Step International S.A.	41119
Développement de Sociétés de Commer- cialisation	41133	Parcip S.A.	41136
Développement International des Comp- toirs	41119	Picadilly Development S.A.	41132
Domaine de l'Orangerie S.A.	41135	Sagra	41130
E.C.A. Program S.A. (Ltd)	41134		
Entertainment & Media System S.A.	41130		

Alquity SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 152.520.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth of April.

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALQUITY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, having its registered office at 53 Parker Street, London WC2B 5PT, United Kingdom,

duly represented by Antonios Nezeritis, Avocat à la Cour, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London on 1 March 2010.

The proxy given, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a société anonyme:

" **Art. 1. Establishment and Name.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme qualifying as "société d'investissement à capital variable" under the name of "ALQUITY SICAV" (hereinafter the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") as defined in Article 30 hereafter.

Art. 3. Object. The exclusive object of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities of all types, money market instruments and other permitted assets authorized by the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended (the "Law of 2002") with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

Generally, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the largest extent permitted by Part 1 of the Law of 2002.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Strassen, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, by resolution of the board of directors of the Company (the "Board of Directors").

The registered office of the Company may be transferred within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political events have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be transferred temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall have no effect on the nationality of the Company which, the temporary transfer of its registered office notwithstanding, shall remain a Luxembourg company.

Art. 5. Share capital, Sub-Funds, Classes of shares. At any time, the share capital of the Company shall be equal to the total net asset value of the different Sub-Funds (as defined hereafter). The minimum share capital of the Company shall be as required by the Law of 2002 the equivalent in US Dollars of EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euro). The initial capital is set at USD 50,000 (fifty thousand US Dollars) divided into 500 (five hundred) fully paid up shares of no par value.

This minimum share capital of the Company has to be reached within six months after registration of the Company on the official list of undertakings for collective investment.

As the Board of Directors shall determine, the capital of the Company, which has an umbrella structure, may be divided into different portfolios of securities and other assets permitted by law with specific investment objectives and various risk or other characteristics (the "Sub-Funds" and each a "Sub-Fund"). The Sub-Funds may be denominated in different currencies as the Board of Directors shall determine. With regard to third parties, there is no cross liability between Sub-Funds and each Sub-Fund shall be exclusively responsible for all liabilities reasonably attributable to it. Within each Sub-Fund, the Board of Directors may decide to issue different classes of Shares (the "Classes" and each a "Class") which may differ, *inter alia*, with respect to their charging structure, dividend policies, hedging policies, investment minima, currency of denomination or other specific features, as the Board of Directors may decide to issue. The Board of Directors may decide if and from what date Shares of any such Classes shall be offered for sale, those shares to be issued on the

terms and conditions as shall be decided by the Board of Directors. Where the context so requires, references in these Articles of Incorporation to "Sub-Fund(s)" shall be references to "Class(es)".

The Company is incorporated with multiple sub-funds as provided for in article 133 of the Law of 2002. The assets of a specific Sub-Fund are exclusively available to satisfy the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Sub-Fund.

The proceeds of any issue of shares of a specific Class shall be invested in the Sub-Fund corresponding to that Class of shares, in various transferable securities, money market instruments and other assets authorized by the Law of 2002 and according to the investment policy as determined by the Board of Directors for a given Sub-Fund, taking into account the investment restrictions foreseen by the Law of 2002 and regulations.

Consolidated accounts of the Company, including all Sub-Funds, shall be expressed in the reference currency of the share capital of the Company, the US Dollar.

Art. 6. Form of the shares. The Board of Directors shall decide, for each Sub-Fund, whether to issue shares in bearer and/or registered form whether or not in dematerialized form.

Bearer certificates and registered share certificates shall be signed by two Directors. Such signatures shall be either manual or printed or by facsimile. Signatures shall remain valid even in the event that the signatories should lose their right of signature after the shares have been printed. However, one of such signatures may be affixed by a person duly authorized thereto by the Board of Directors; in the latter case it shall be manual.

Upon decision of the Board of Directors, fractions of shares may be issued for registered shares as well as bearer shares, which shall be registered to the credit of the shareholders' securities account at the custodian bank or at correspondent banks dealing with the financial services of the shares of the Company. For each Sub-Fund, the Board of Directors shall restrict the number of decimals which shall be mentioned in the prospectus of the Company. Portions of shares shall be issued with no voting rights but shall give right to a distribution of the net assets of the relevant Sub-Fund, if any, for the portion represented by these fractions.

Bearer shares may be issued in the form of bearer certificates for one or several shares. The shareholder having requested the material issue of share certificates may be charged with the remittance and physical delivery of the bearer shares. The price to be applied for such delivery of shares shall be notified in the prospectus of the Company.

If the Board of Directors decides to do so, bearer certificates may include a series of vouchers.

Bearer certificates may at any time be exchanged against other bearer certificates for a different number of shares against payment by the bearer of the cost incurred by such exchange.

All registered shares issued by the Company shall be entered in the register of shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated to this effect by the Company. The register of shareholders will indicate the name of each shareholder, his residence or elected domicile and the number of registered shares held by him. Every transfer of (a) registered share(s) shall be entered in the register of shareholders. Registrations in the register of shareholders may be certified by the issue of registered share certificates.

Every shareholder wishing to receive registered shares must provide the Company with one address to which all notices and announcements may be sent. This address shall be entered in the register of shareholders as the elected domicile. In the event that the shareholder does not provide such an address, a notice to this effect may be entered in the register of shareholders and the shareholder's address shall be deemed to be at the registered office of the Company until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A shareholder may at any time change his address as entered in the register of shareholders by means of a written notification sent to the registered office of the Company, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Bearer shares may at the request of the holder of such shares be converted, within such limits and conditions as may be determined by the Board of Directors, into registered shares and vice versa.

Such conversion may entail payment by the shareholder of the costs incurred for such exchange.

Conversion of registered shares into bearer shares shall be carried out by way of the cancellation of the registered share certificates, if any have been issued, and through the issue of one or more bearer share certificates replacing them, and mention of such cancellation shall be recorded in the register of shareholders. Conversion of bearer shares into registered shares shall be carried out by way of the cancellation of the bearer share certificates and, as the case may be, through the issue of registered share certificates replacing them, and mention of such issue shall be recorded in the register of shareholders.

Before shares are issued in the form of bearer shares and before registered shares are converted into bearer shares, the Company may require, in a manner that the Board of Directors deems satisfactory, evidence that the issue or conversion of the shares shall not result in such shares being held by a "US person" (as defined hereafter).

Every share shall be fully paid-up.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company unless otherwise determined by the Board of Directors and disclosed in the prospectus of the Company. In the event of joint ownership or bare ownership and usufruct, the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners or bare owners and usufructuaries vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. Issue of shares. The Board of Directors is authorized without limitation to issue at any time new and fully paid-up shares in the Company without reserving to existing shareholders of the Company any preferential right to subscribe to shares to be issued.

The Board of Directors may reduce the frequency at which shares shall be issued in a Sub-Fund. The Board of Directors may, in particular, decide that shares of a Sub-Fund shall only be issued during one or several determined periods or at such other frequency as provided for in the prospectus of the Company, but at least twice a month.

Whenever the Company offers shares for subscription, the subscription price per share shall be equal to the net asset value per share of the relevant class (the "Net Asset Value"), as determined in compliance with Article 13 hereunder, on the applicable valuation day (the "Valuation Day") (as defined in the prospectus of the Company). Such price may be increased by any applicable sales commissions as described in the prospectus of the Company. The subscription price so determined shall be payable as stipulated in the prospectus of the Company.

Subscription requests may be suspended under the terms and in accordance with the provisions of Article 14 of these Articles of Incorporation.

The Board of Directors may delegate to any director, officer or any duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive in payment the subscription price of new shares to be issued and to deliver them to the shareholders.

In the event that the subscription price of the shares to be issued will not be paid by the shareholder concerned, the Company may cancel the issue of such shares thereby reserving the right to claim expenses and commissions in relation to such issue.

The Company may accept to issue shares against a contribution in kind of securities in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and in particular, the obligation to deliver a valuation report by the auditor of the Company inasmuch as such securities be in accordance with the investment policy and objectives of the concerned Sub-Fund, as defined in the prospectus of the Company.

Art. 8. Redemption of shares. Any shareholder may request the Company to redeem all or part of his shares in accordance with the requirements set forth by the Board of Directors in the prospectus of the Company and within the limits provided by the Law of 2002 and by these Articles of Incorporation.

The redemption price per share shall be payable within a period as determined by the Board of Directors and mentioned in the prospectus of the Company, in accordance with a policy determined by the Board of Directors from time to time, provided that the share certificates, if issued, and the redemption form have been received by the Company subject to the provisions hereunder.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per share of the relevant Class, as determined by the provisions of Article 13 of these Articles of Incorporation less any redemption charges and/or commissions at the rate as may be provided by the prospectus of the Company. The redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board of Directors shall determine.

If, as a result of any request for redemption, the number or the total Net Asset Value of shares held by a shareholder in a Class of shares shall fall below such number or such value as determined by the Board of Directors and disclosed in the prospectus of the Company from time to time, the Company may request such shareholder to redeem the total number or the full amount of his shares belonging to such Class of shares.

The Company may accept to deliver transferable securities and money market instruments against a request for redemption in kind, provided that the relevant shareholder formally agrees to such delivery, that all Luxembourg law provisions have been respected, and in particular the obligation to present an evaluation report from the auditor of the Company. The value of such transferable securities and money market instruments shall be determined according to the principle used for the calculation of the Net Asset Value. The Board of Director must make sure that the redemption in kind of such shares shall not be detrimental to the other shareholders of the Company.

All redeemed shares of the Company shall be cancelled.

Redemption requests may be suspended under the terms and in accordance with the provisions of Article 14 of these Articles of Incorporation.

If the aggregate total number of redemption/conversion requests received for one relevant Sub-Fund at a given Valuation Day exceeds a percentage of the Net Asset Value of the concerned Sub-Fund as determined by the Board of Directors and set out in the prospectus of the Company, the Board of Directors may decide to proportionally reduce and/or postpone such redemption/conversion requests, so as to reduce the number of shares redeemed/converted as at that day down to the relevant percentage of the Net Asset Value of the concerned Sub-Fund. Any redemption/conversion request so reduced or postponed shall be received in priority to other redemption/conversion requests received at the next applicable Valuation Day, subject to the above mentioned limit of the relevant percentage % of the Net Asset Value.

In normal circumstances the Board of Directors will maintain an adequate level of liquid assets in every Sub-Fund in order to meet redemption requests.

Art. 9. Conversion of shares. Except when specific restrictions are decided by the Board of Directors and mentioned in the prospectus of the Company, any shareholder is authorized to request the conversion within the same Sub-Fund or between Sub-Funds of all or part of his shares of one Class into shares of the same or of another Class.

The price for the conversion of shares shall be calculated at the Net Asset Value by reference to the two relevant Classes, on the same Valuation Day and taking into account of the conversion charges, if any, applicable to the relevant Classes.

The Board of Directors may set such restrictions that it shall deem necessary as to the frequency, terms and conditions of conversions of shares.

If, as a result of a conversion of shares, the number or the total Net Asset Value of the shares held by a shareholder in a specific Class of shares should fall under such number or such value as determined by the Board of Directors, the Company may request that such shareholder convert all of his shares of such Class. The shares which have been converted shall be cancelled.

Conversion requests may be suspended under the terms and in accordance with the provisions of Article 14 of these Articles of Incorporation.

Art. 10. Misaid or Lost share certificates. When a shareholder can give evidence to the satisfaction of the Company that his share certificate has been lost or destroyed, a duplicate may be issued upon the shareholders' request and upon such conditions and guarantees the Company shall determine (and including i.a. the preliminary procedures of protection or via an insurance without any prejudice of any other type of guarantees the Company may choose). At the issuance of the new certificate on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original certificate in place of which the new one has been issued shall be considered as null and void.

If returned to the Company, misaid share certificates may be exchanged against new certificates by order of the Company. Such misaid share certificates shall be immediately cancelled.

The Company may charge the shareholder for the costs of the duplicate or of the new share certificate and for any expenses incurred by the Company and related to the issuance and the registration thereof or in connection with the destruction of the old shares certificate.

Art. 11. Restrictions to the ownership of shares in the Company. The Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company to any individual person or legal entity if such ownership is a breach of the Law or is in other ways jeopardizing the Company.

More specifically, the Company shall have the power to restrict or prevent the ownership of shares by "US persons" such as defined hereunder and, for such purposes, the Company may:

A) decline to issue shares and register the transfer of shares where it results or may result that the issue, or the transfer of such share would lead to the beneficial ownership of such shares by a US person;

B) request any person who is entered in the shareholders' register, or any other person who wishes to register the transfer of shares, to provide the Company with all the necessary information which it shall deem appropriate and supported by affidavit in order to determine whether or not these shares are owned or shall be owned by US persons, and

C) proceed with a compulsory redemption of all or part of such shares if it appears that a US person, whether alone or together with other persons, is the owner of shares in the Company or has provided the Company with forged certificates and guarantees or has omitted to provide the information and guarantees as determined by the Board of Directors. In this event, the following procedure shall be applied:

1) The Company shall send a notice (the "Redemption Notice") to the shareholder entered in the register as the owner of the shares; the Redemption Notice shall specify the shares to be redeemed, the redemption price to be paid and the place at which the redemption price is payable. The Redemption Notice shall be sent by registered mail addressed to the shareholder's last known address or to the address entered in the register of the shareholders. Such shareholder shall be obliged to remit without any delay the share certificate(s) for the relevant shares (in the event that such share certificate (s) would have been issued) as specified in the Redemption Notice. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, the shareholder shall cease to be the owner of the shares mentioned in such notice, his name shall no longer appear in the shareholders' register and the relevant shares shall be cancelled.

2) The price at which the shares mentioned in the Redemption Notice shall be redeemed, shall be an amount equal to the net asset value of the shares of the Company according to Article 13 hereof, less any redemption charge payable in respect thereof.

3) Payment of the redemption price shall be made to the shareholder appearing as the owner of the shares in the currency of denomination of the relevant Sub-Fund or Class except in times of exchange rates restrictions, and such price shall be deposited with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice). Such bank shall thereafter transfer such price to the relevant shareholder against remittance of the share certificate(s) as indicated in the Redemption Notice.

Upon payment of the price pursuant to these conditions, no person interested in the shares specified in the Redemption Notice shall have any future interest in these shares and shall have no power to make any claim against the Company and its assets, except the right for the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price deposited (with no interest) at the bank against remittance of the certificates.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by the present Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there is insufficient evidence of ownership of shares or that a share was owned by another person than appeared to the Company when sending the Redemption Notice, provided that the Company exercised its powers in good faith; and

D) Decline to accept the vote of any US person at any meeting of shareholders of the Company:

Whenever used in these Articles, the term "US person" shall mean a national or resident of the United States of America, a partnership organized or existing under the laws of any state, territory, possession of the United States of America ("USA") or a corporation organized under the laws of the USA or any other state, territory or possession of the USA or any trust other than a trust the income of which arising from sources outside the United States of America is not included in the gross income for the purposes of computing of United States federal income tax. In addition to the foregoing, the Board of Directors may restrict the issue and transfer of Shares of a Sub-Fund to the institutional investors within the meaning of Article 129 of the Law of 2002 ("Institutional Investor(s)"). The Board of Directors may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for Shares of a Sub-Fund reserved for Institutional Investors until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Institutional Investor. If it appears at any time that a holder of Shares of a Sub-Fund reserved to Institutional Investors is not an Institutional Investor, the Board of Directors will convert the relevant Shares into Shares of a Sub-Fund which is not restricted to Institutional Investors (provided that there exists such a Sub-Fund with similar characteristics) or compulsorily redeem the relevant Shares in accordance with the provisions set forth above in this Article. The Board of Directors will refuse to give effect to any transfer of Shares and consequently refuse for any transfer of Shares to be entered into the register of shareholders in circumstances where such transfer would result in a situation where Shares of a Sub-Fund restricted to Institutional Investors would, upon such transfer, be held by a person not qualifying as an Institutional Investor. In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Institutional Investor, and who holds Shares in a Sub-Fund restricted to Institutional Investors, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board of Directors, the other shareholders of the relevant Sub-Fund and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Institutional Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 12. Termination and Merger of Sub-Funds or Classes.

A) A Sub-Fund or a Class may be terminated by resolution of the Board of Directors if the Net Asset Value of a Sub-Fund or a Class is below such amount as determined by the Board of Directors and disclosed in the prospectus of the Company from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund or a Class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Sub-Fund or a Class should be terminated. In such event, the assets of the Sub-Fund or the Class shall be realized, the liabilities discharged and the net proceeds of realization distributed to shareholders in proportion to their holding of shares in that Sub-Fund or Class against such evidence of discharge as the Board of Directors may reasonably require. The Company shall send a notice to the shareholders of the relevant Sub-Fund or Class of shares before the effective date of such termination. Such notice shall indicate the reasons for such termination as well as the procedures to be enforced: registered shareholders shall be informed in writing and bearer shareholders shall be informed by the Company by means of advertisement in newspapers as determined by the Board of Directors. Unless otherwise stated by the Board of Directors, shareholders of such Sub-Fund or Class of shares may not continue to apply for the redemption or the conversion of their shares while awaiting for the enforcement of the decision to terminate the Sub-Fund or Class. If the Board of Directors authorizes the redemption or conversion of shares, such redemption and conversion operations shall be carried out according to the requirements provided by the Board of Directors in the prospectus of the Company, free of charge (but including actual prices and expenses incurred for the realization of the investments, closing expenses and non paid-off setting-up expenses) until the effective date of the compulsory redemption or conversion.

The assets that were not distributed to their owners upon redemption shall be deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg on behalf of their beneficiaries.

B) A Sub-Fund or a Class may merge with one or more other Sub-Funds or Classes by resolution of the Board of Directors if the Net Asset Value of a Sub-Fund or a Class is below such amount as determined by the Board of Directors and disclosed in the sales document of the Company from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic, or military emergencies, or if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-Fund or a Class to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of shareholders, that a Sub-Fund or a Class should be merged. The notification of such decision shall be similar to the one described above in paragraph

A of this Article (such notification shall, in addition, include the characteristics of the new Sub-Fund or Class). Every shareholder of the relevant Sub-Funds, or Classes shall have the opportunity of requesting the redemption or the conversion of his own shares without any cost during a period of one month before the effective date of the merger. At the end of the one-month period, the decision shall bind all shareholders who have not used the possibility of requesting the redemption or conversion of their shares without any cost.

In the same circumstances as those described above, the contribution of the assets and liabilities of a particular sub-fund or class of shares of another Luxembourg undertaking for collective investment (UCI) created pursuant to Part I of the Law of 2002, to a particular Sub-Fund or Class of shares of the Company, may be exclusively decided upon a proposal of the Board of Directors. Such decision will be notified in the same manner as described above under A). The contribution shall be subject to a valuation report from an auditor, similar to the auditor's report required by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), in relation to a contribution in kind.

In the same circumstances as those described in paragraph A) of this Article, the transfer of assets and liabilities of a Sub-Fund or Class of shares to another UCI created pursuant to Part I of the Law of 2002, or to a sub-fund or class of shares of such UCI may be decided, following a proposal of the Board of Directors, by a general meeting of shareholders of the relevant Sub-Fund or Class of shares and adopted in the manner required for the amendment of the present Articles of Incorporation as described in Article 30 hereof. Such decision shall be notified in the same manner as described above under A) and, in addition, the notification shall include characteristics of the other UCI. Such notification shall be made one month prior to the date on which the contribution becomes effective, so as to allow shareholders to request the redemption of their shares free of charge. The contribution shall be subject to a valuation report from the auditor of the Company, similar to the auditor's report required by the 1915 Law, in relation to a contribution in kind.

In the case of a transfer to a mutual investment fund, the transfer shall only be binding on the shareholders of the relevant sub-fund or class having formally approved the transfer.

In the event that the Board of Directors believe it is required in the interests of the shareholders of the relevant Sub-Fund or that a change in the economic or political situation relating to the Sub-Fund concerned has occurred which would justify it, the reorganization of one Sub-Fund, by means of a division into two or more Sub-Funds, may be decided by the Board of Directors. Such decision will be notified in the same manner as described above under A).

C) If within a Sub-Fund different Classes of shares have been issued as described in Article 5 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors may decide that the shares of one Class be converted into shares of another Class at the time where the features applicable to the shares of a given Class are no more applicable to such Class. Such conversion shall be carried out without costs for the shareholders, based on the applicable Net Asset Values. Any shareholder of the relevant Class shall have the possibility to request for redemption of his shares without any cost for a period of one month before the effective date of such compulsory conversion.

Art. 13. Net Asset Value. The Net Asset Value of the shares of each Sub-Fund and Class of shares of the Company as well as the issue and redemption prices shall be determined by the Company pursuant to a periodicity to be defined by the Board of Directors, but at least twice a month. Such Net Asset Value shall be calculated in the reference currency of the relevant Sub-Fund or Class or in any other currency as the Board of Directors may determine. The Net Asset Value shall be calculated by dividing the net assets of the relevant Sub-Fund by the number of shares issued in such Sub-Fund taking into account, if needed, the allocation of the net assets of this Sub-Fund into the various Classes of shares in this Sub-Fund (as described in Article 6 of these Articles).

The day on which the Net Asset Value shall be determined the ("Valuation Day") will be defined in the prospectus of the Company.

The assets of each Sub-Fund shall be valued in the following manner:

1) The value of any cash on hand or on deposit, bills, demand notes and accounts receivables, prepaid expenses, dividends and interests matured but not yet received shall be represented by the par-value of these assets except however if it appears that such value is unlikely to be received. In the latter case, the value shall be determined by deducting a certain amount to reflect the true value of these assets.

2) The value of transferable securities, money market instruments and/or financial derivative instruments listed on an official Stock Exchange or dealt in on a regulated market which operates regularly and is recognized and open to the public (a "Regulated Market") as defined by laws and regulations in force is based on the latest known price and if such transferable securities are dealt in on several markets, on the basis of the latest known price on the main market for such securities. If the latest known price is not representative, the value shall be determined based on a reasonably foreseeable sales price to be determined prudently and in good faith.

3) In the event that any transferable securities or/and money market instruments are not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market operating regularly, recognized and open to the public as defined by laws and regulations in force, the value of such assets shall be assessed on the basis of their foreseeable sales price estimated prudently and in good faith.

4) The liquidating value of derivative contracts not traded on exchanges or on other Regulated Markets shall mean their net liquidating value determined by the Board of Directors in a fair and reasonable manner, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The liquidating value of futures, forward and options contracts traded on

exchanges or on other Regulated Markets shall be based upon the last available settlement prices of these contracts on exchanges and Regulated Markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

5) The value of money market instruments not listed or dealt in on any stock exchange or any other Regulated Market and with remaining maturity of less than 12 months and of more than 90 days is deemed to be the nominal value thereof, increased by any interest accrued thereon. Money market instruments with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortized cost method, which approximates market value.

6) Units of UCITS and/or other UCI will be evaluated at their last available net asset value per unit or, if such price is not representative of the fair market value of such assets, then the price shall be determined by the Board of Directors on a fair and equitable basis. Units or shares of a closed-ended UCI will be valued at their last available stock market value.

7) All other securities and other assets will be valued at fair market value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

The value of all assets and liabilities not expressed in the reference currency of a Sub-Fund will be converted into the reference currency of such Sub-Fund at rates last quoted by major banks. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board of Directors.

The Board of Directors, at its sole discretion, may permit some other method of valuation to be used if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

Every other asset shall be assessed on the basis of the foreseeable realization value which shall be estimated prudently and in good faith.

The valuation of the liabilities of each Sub-Fund of the Company shall be carried out as follows:

Appropriate amounts shall be accrued for expenses incurred by the Company and the liabilities of the Company shall be taken into consideration according to fair and prudent criteria. The Company shall pay for the full amount of its operating expenses; in particular, the Company shall have to pay the fees for the investment adviser(s) and/or manager (s), the distributors, the custodian and , as the case may be, fees of the correspondent banks, fees of the administrative agent, of the transfer agent, of the agent in charge of keeping the register of shareholders, of the paying agent and of the domiciliary agent; expenses and fees of the auditor, the remuneration and repayment of reasonable expenses of the directors; publication and listing expenses, notification and any other notices and more generally, any expenses in connection with the information of the shareholders and in particular, costs incurred to print and distribute the prospectus, simplified prospectus, periodical reports and other documents; any other administrative expenses of the Company in each country for which the Company has received prior approval from the supervisory authorities of the relevant country; formation expenses, including printing of certificates and necessary expenses related to the creation and closure of Sub-Funds of the Company, its listing on any stock exchange and authorization from the relevant authorities; brokerage fees and commissions incurred in relation to the securities transactions; all taxes and charges to eventually be paid on its revenues; the capital registration tax ("taxe d'abonnement") as well as fees and commissions due to the supervisory authorities, expenses related to the distribution of dividends; advisory fees and any other extraordinary expenses, in particular, in relation to expertise or action taken in order to protect the interests of the shareholders; annual fees for stock exchange listings; fees for membership of professional bodies and other organizations on the Luxembourg financial market.

The costs and expenses of the formation of the Company shall be borne by the Company and amortised as disclosed in the prospectus of the Company.

For the purpose of forming separate portfolios of assets corresponding to a Sub-Fund or to two or more Classes of shares, the following rules shall apply:

1. if two or more Classes belong to a given Sub-Fund, the assets allocated to such Classes will be invested together according to the investment policy of the relevant Sub-Fund subject to the specific features of said Classes;

2. the proceeds resulting from the issue of the shares of a Class of a given Sub-Fund will be attributed in the Company's accounts to the relevant Class of this Sub-Fund and the assets, liabilities, income and expenses relating to this Sub-Fund/ Class will also be attributed thereto;

3. the assets, liabilities, income and expenses relating to this Sub-Fund/ Class will also be attributed thereto;

4. where any asset derives from another asset, such derivative asset will be applied in the books of the Company to the same Sub-Fund from which it was derived, and on each subsequent revaluation of an asset, the increase or decrease in value will be attributed to the Sub-Fund to which it belongs;

5. if the Company has to bear a liability which is connected with an asset of a particular Sub-Fund or Class with a transaction carried out in relation to an asset of a particular Sub-Fund or Class, this liability will be attributed to that particular Sub-Fund or Class (for example: hedging transactions);

6. in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class of shares, such asset or liability shall be allocated to all the Classes of shares pro rata to their respective Net Asset

Values or in such other manner as determined by the Board of Directors acting in good faith. With reference to the relations between shareholders and third parties, each Sub-Fund and Class of shares will be treated as a separate entity;

7. after payment of dividends to distribution shares of a particular Class, the Net Asset Value of this class attributable to these distribution shares will be reduced by the amount of such dividends.

All valuation principles and calculations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

If the Board of Directors considers that the Net Asset Value calculated on a given Valuation Day is not representative of the true value of the Company's shares, or if, since the calculation of the Net Asset Value, there have been significant fluctuations on the stock exchanges concerned, the Board of Directors may decide to actualize the Net Asset Value on that same day. In these circumstances, all subscription, redemption and conversion requests received for that day will be handled on the basis of the actualized Net Asset Value with care and good faith.

Art. 14. Suspension of calculation of the Net Asset Value per share, of the issue, Conversion and Redemption of shares. Without prejudice to the legal causes of suspension, the Board of Directors of the Company may suspend at any time the determination of the Net asset Value per share of one or several Sub-Funds and the issue, redemption and conversion of shares in the following cases:

- a) when any of the principal stock exchanges, on which a substantial portion of the assets of one or more Sub-Funds is quoted, is closed other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted;
- b) when the market of a currency, in which a substantial portion of the assets of one or more Sub-Fund(s) or Class(es) is denominated, is closed other than for ordinary holidays, or during which dealings therein are suspended or restricted;
- c) when any breakdown arises in the means of communication normally employed in determining the value of the assets of one or more Sub-Fund(s) or Class(es) of the Company or when for whatever reason the value of one of the Company's investments cannot be rapidly and accurately determined;
- d) when exchange restrictions or restrictions on the transfer of capital render the execution of transactions on behalf of the Company impossible, or when purchases or sales made on behalf of the Company cannot be carried out at normal exchange rates;
- e) when political, economic, military, monetary or fiscal circumstances which are beyond the control, responsibility and influence of the Company prevent the Company from disposing of the assets, or from determining the Net Asset Value, of one or more Sub-Fund(s) or Class(es) in a normal and reasonable manner;
- f) as a consequence of any decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Sub-Fund(s);
- g) any other circumstances beyond the control of the Board of Directors as determined by the Directors in their discretion.

In case of suspension of such calculation, the Company shall immediately inform in an appropriate manner the shareholders who have requested the subscription, redemption or conversion of shares in this or these Sub-Funds.

Any suspension of the calculation of the Net Asset Value of the shares in one or several Sub-Funds shall be published, if appropriate, by any appropriate ways and in particular in the newspapers where these Net Asset Values are usually published.

During the suspension period, shareholders may cancel any application filed for the subscription, redemption or conversion of shares. In the absence of such cancellation, the shares shall be issued, redeemed or converted by reference to the first calculation of the Net Asset Value carried out following the close of such suspension period.

In the absence of bad faith, gross negligence or obvious error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board of Directors or by any delegate of the Board shall be final and compulsory for the Company and its shareholders.

In exceptional circumstances which may be detrimental to the shareholders' interests (for example large numbers of redemption, subscription or conversion requests, strong volatility on one or more markets in which the Sub-Fund(s) or Class(es) is (are) invested), the Board of Directors reserves the right to postpone the determination of the Net Asset Value of this (these) Sub-Fund(s) or Class(es) until the disappearance of these exceptional circumstances and if the case arises, until any essential sales of securities on behalf of the Company have been completed.

In such cases, subscriptions, redemption requests and conversions of shares which were suspended simultaneously will be satisfied on the basis of the first Net Asset Value calculated thereafter.

Art. 15. General meetings of shareholders. The meeting of shareholders of the Company validly set up shall represent all the shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company regardless of the Sub-Fund and Classes of Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Company or at any such other place in the municipality of the registered office, as shall be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday in the month of October at 11 a.m. If this day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg. The

annual general meeting can be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances require this relocation.

The other general meetings of shareholders shall be held at a date, time and place specified in the convening notices.

Decisions concerning the general interest of the Company's shareholders are taken during a general meeting of all the shareholders and decisions concerning specific rights of the shareholders of one Sub-Fund or Class of Shares shall be taken during a general meeting of this Sub-Fund or of this Class of Shares. Two or several Sub-Funds or Classes may be treated as one single Sub-Fund or Class if such Sub-Funds or Classes are affected in the same way by the proposals requiring the approval of shareholders of the relevant Sub-Funds or Classes.

The quorum and notice periods required by law shall govern the convening and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each whole share of each Sub-Fund and of each Class, regardless of its net asset value, is entitled to one vote, subject to the restrictions contained in these Articles of Incorporation. Any shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission or any other means of communication.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

Shareholders may also vote by means of a dated and duly completed form which must include the information as set out herein. The Board of Directors may in its absolute discretion indicate in the convening notice that the form must include information in addition to the following information: the name of the Company, the name of the shareholder as it appears in the register of shareholders; with respect to bearer Shares, the identification number of the certificate that was issued to the shareholder; the place, date and time of the meeting; the agenda of the meeting; an indication as to how the shareholder has voted.

In order for the votes expressed by such form to be taken into consideration for the determination of the quorum, the form must be received by the Company or its appointed agent at least three Business Days before the meeting or any other period as may be indicated in the convening notice by the Board of Directors.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Co-owners, usufructuaries and bare-owners, creditors and secured debtors shall be respectively represented by a single and same person. Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at meetings of shareholders shall be passed by a simple majority of the validly cast votes of shareholders, which for the avoidance of doubt shall not include abstention, nil vote and blank ballot paper.

Shareholders shall meet upon call by the Board of Directors, pursuant to a notice setting forth the name of the Company, the location, date, and time of the meeting, presence and quorum requirements and the agenda, published in accordance with the Luxembourg law.

The agenda is prepared by the Board of Directors which, if the meeting is convened following a written demand from the shareholders, as it is foreseen by law, shall take into account the items that shall be asked to be examined by the meeting.

Nevertheless, if all shareholders are present or represented and if they state that they know the agenda, the meeting may be held without prior publication.

The minutes of general meetings are signed by the members of the bureau and by the shareholders who so request. Copies or extracts of such minutes, which need to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by:

- either 2 directors;
- or by the persons authorized by the Board of Directors.

Art. 16. Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members. The members of the Board of Directors shall not necessarily be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected at the annual general meeting of shareholders for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify. The Directors shall be eligible for re-election.

If a legal entity is appointed as Director, such legal entity must designate a physical person as its permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In this respect, a third party shall have no right to demand the justification of powers; the mere qualification of representative or of delegate of the legal entity being sufficient.

The term of office of outgoing directors not re-elected shall end immediately after the general meeting which has proceeded to their replacement.

Any director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of the shareholders.

Any candidate for the function of Director, whose names do not appear on the agenda of the general meeting of shareholders shall be elected by two-thirds of the votes cast of the shareholders present or represented.

The directors proposed for election, whose names appear on the agenda of the annual general meeting, will be elected by the majority of the validly cast votes of the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, dismissal or otherwise, the remaining Directors may appoint, at the majority of votes, a Director to temporarily fill such vacancy until the next meeting of shareholders which shall ratify such appointment.

Art. 17. Chairmanship and Board Meetings. The Board of Directors shall choose from among its members a chairman and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also appoint a secretary who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the chairman or any two Directors, at the place, date and time indicated in the notice of meeting. Any Director may act at any meeting by appointing another Director as his proxy, in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar written means of communication. Any director may represent one or more of his colleagues. Directors may also cast their vote in writing by telegram, telex or telefax or any other similar written means of communication. The Directors may only act at duly convened meetings of the Board of Directors. Directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors meets under the presidency of its chairman, or in his absence, the oldest vice-chairman if any, or in his absence, the managing director if any, or in his absence, the oldest director attending the meeting.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the total number of directors is present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that, at any Board of Directors meeting, the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman or in his absence the chairman pro tempore of the meeting shall have a casting vote.

Any Director may participate at a meeting of the Board of Directors by conference call or video-conference or by other similar means of communication whereby all persons participating in a meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons at the meeting. The participation to a meeting by such means of communication is equivalent to a physical presence at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

Notwithstanding the clauses mentioned here above, a resolution from the Board of Directors may also be passed via a circular resolution. This resolution shall be approved by all the Directors whose signatures shall be either on a single document or on several copies of it. Such a resolution shall have the same validity and force as if it had been taken during a meeting of the Board of Directors, legally convened and held.

The minutes of the meetings of the Board of Directors shall be signed by the chairman or in his absence, by the chairman pro tempore who chaired such meeting. Copies or extracts of such minutes, intended to be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary, or by any two Directors or by any person authorized by the Board of Directors.

Art. 18. Powers of the Board of Directors. The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director or officer to whom authority has been delegated by the Board of Directors. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the scope of competence of the Board of Directors.

Art. 19. Investment Policy. The Board of Directors, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the corporate and the investment policies to be applied in respect of each Sub-Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, subject to the investment restrictions that are applicable to the Company.

The Board of Directors shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company, in accordance with part I of the Law of 2002 including, without limitation, restrictions in respect of

a) the borrowings of the Company and the pledging of its assets,

b) the maximum percentage of its assets which it may invest in any form or class of security and the maximum percentage of any form or class of security which it may acquire. The Board of Directors may decide that investments of the Company be made (i) in transferable securities and money market instruments admitted to or dealt in on a regulated market as defined by the Law of 2002, (ii) in transferable securities and money market instruments dealt in on another market in a member state of the European Union which is regulated, operates regularly and is recognised and open to the public, (iii) transferable securities and money market instruments admitted to official listing on a stock exchange in any other country in Europe, Asia, Oceania (including Australia), the American continents and Africa, or dealt in on another market in the countries referred to above, provided that such market is regulated, operates regularly and is

recognised and open to the public, (iv) in recently issued transferable securities, and money market instruments provided the terms of the issue provide that application be made for admission to official listing in any of the stock exchanges or other regulated markets referred to above and provided that such admission is secured within one year of issue, as well as (v) in any other transferable securities, instruments or other assets within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with applicable laws and regulations and disclosed in the prospectus of the Company.

The Board of Directors of the Company may decide to invest up to one hundred per cent of the net assets of each Class and/or Sub-Fund of the Company in different transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by any member state of the European Union, its local authorities, a non-member state of the European Union, as acceptable by the Luxembourg supervisory authority and disclosed in the prospectus of the Company, or public international bodies of which one or more of such member states are members, or by any other member state of the Organisation for Economic Cooperation and Development, provided that in the case where the Company decides to make use of this provision it must hold, on behalf of the Class and/or Sub-Fund concerned, securities from at least six different issues and securities from any one issue may not account for more than thirty per cent. of the total net assets of such class.

The Board of Directors may decide that investments of the Company be made in financial derivative instruments, including equivalent cash settled instruments, dealt in on a regulated market as referred to in the Law of 2002 and/or financial derivative instruments dealt in over-the-counter provided that, among others, the underlying consists of instruments covered by Article 41 (1) of the Law of 2002, financial indices, interest rates, foreign exchange rates or currencies, in which the Company may invest according to its investment objectives as disclosed in the prospectus of the Company.

The Board of Directors may decide that investments of a Sub-Fund of the Company be made so as to replicate stock indices and/or debt securities indices to the extent permitted by the Law of 2002 provided that the relevant index is recognised as having a sufficiently diversified composition, is an adequate benchmark and is published in any appropriate manner.

The Company will not invest more than 10% of the net assets of any Sub-Fund in undertakings for collective investment as defined in article 41 (1) (e) of the Law of 2002.

The Board of Directors may invest and manage all or any part of the pools of assets established for two or more Classes or Sub-Funds on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so.

When investments of the Company are made in the capital of subsidiary companies which, exclusively on its behalf carry on only the business of management, advice or marketing in the country where the subsidiary is located, with regard to the redemption of Shares at the request of shareholders, paragraphs (1) and (2) of Article 48 of the Law of 2002 do not apply.

Art. 20. Daily Management. The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors. Officers need not be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board of Directors. The Board of Directors may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board of Directors or not) as it thinks fit.

Art. 21. Representation - Judicial acts and Actions - Commitments of the Company. The Company will be legally represented:

- either by the chairman of the Board of Directors; or
- jointly by two Directors; or
- by the representative(s) in charge of the daily management and/or the general manager and/or the general secretary acting together or separately, up to the limit of their powers as determined by the Board of Directors.

Besides, the Company will be validly committed by specially authorized agents within the limits of their mandates.

Legal actions, in a capacity as either claimant or defendant, shall be followed up in the name of the Company by a member of the Board of Directors or by the representative appointed to that effect by the Board of Directors.

The Company will be bound by the joint signature of any two Directors or by the joint or single signature of any Director or officer to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 22. Invalidation Clause and Transactions with Connected Persons. No contract or other transaction between the Company and other companies or firms shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in such other firm or company or by the fact that he would be a director, partner, manager or employee of it. Any Director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any

company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not be prevented, by reason of such an affiliation with such other company or firm but subject as hereinafter provided, from considering, voting and acting upon any matters with respect to such contract or other business. In the event that any Director or officer of the Company would have a personal interest in a transaction of the Company, such Director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and he shall not consider or vote on any such transaction; and such transaction and such Director's or manager's personal interest shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving Alquity Group Ltd or any subsidiary or affiliate thereof or such other corporation or entity as may from time to time be determined by the Board of Directors unless such a "personal interest" is considered to be a conflicting interest by applicable laws and regulations.

Cash forming part of the property of the Company may be placed as deposits with the custodian, management company, the investment adviser and/or manager or with any connected persons of these companies (being an institution licensed to accept deposits) so long as that institution pays interest thereon at no lower rate than is, in accordance with normal banking practice, the commercial rate for deposits of the size of the deposit in question negotiated at arm's length.

Money can be borrowed from the custodian, management company, the investment adviser and/or manager or any of their connected persons (being a bank) so long as that bank charges interest at no higher rate, and any fee for arranging or terminating the loan is of no greater amount than is in accordance with normal banking practice, than the commercial rate for a loan of the size and nature of the loan in question negotiated at arm's length.

Any transactions between the Company and the management company, the investment adviser and/or manager, Directors or any of their connected persons as principal may only be made with the prior written consent of the custodian.

All transactions carried out by or on behalf of the Company must be at arm's length and executed on the best available terms. Transactions with persons connected to the management company, investment adviser and/or manager or Directors may not account for more than 50% of the Company's transactions in value in any one financial year of the Company.

Art. 23. Indemnifications. Except in case of wilful misfeasance, bad faith, negligence or misconduct, any person who is or was a Director or officer of the Company may be indemnified by the Company, for the totality of losses as well as expenses reasonably incurred in connection with any action or suit to which he may be made a party by reason of him being or having been a Director or officer of the Company.

Art. 24. Auditor. In accordance with the Law, the Company shall appoint an independent auditor ("Réviseur d'Entreprises agréé"). The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders and serve until its successor shall have been elected and shall be remunerated by the Company.

Art. 25. Custody of the assets of the Company. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank which shall satisfy the requirements of the Law of 2002 (the "Custodian"). All securities, cash and other assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by law.

In the event of the Custodian desiring to retire, the Board of Directors shall use their best endeavours to find within two months a corporation to act as custodian and upon doing so the Board of Directors shall appoint such corporation to be custodian in place of the retiring Custodian. The Board of Directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in accordance with this provision to act in the place thereof.

Art. 26. Investment advisers and Managers. The Company or its management company authorised under Chapter 13 of the Law of 2002, may conclude under its overall control and responsibility one or several management or advisory agreements with any Luxembourg or foreign entity by which such entity or any other previously approved company shall provide the Company with advice, recommendations and management services regarding the investment policy of the Company in accordance with the Law of 2002 and with Article 19 of the present Articles of Incorporation. In the event of termination of said agreements in any manner whatsoever, the Company will, if applicable, change its name forthwith upon the request of any investment adviser(s) or manager(s) to another name not resembling the one specified in Article 1 hereof.

Art. 27. Accounting year - Annual and Periodical report. The accounting year of the Company shall begin on 1st July of each year and shall terminate on the last day of June of the following year. The consolidated accounts of the Company shall be expressed in USD or such other currency as the Board of Directors may determine.

Where there shall be different Sub-Funds, as provided for by Article 5 of these Articles of Incorporation, and if the accounts within such sub-funds are kept in different currencies, such accounts shall be converted into USD and added together for the purpose of determining the accounts of the Company.

Art. 28. Allocation of the annual result. Upon the Board of Directors' proposal and within legal limits, the general meeting of shareholders of the Class(es) issued in any Sub-Fund shall determine how the results of such Sub-Fund shall be allocated and may from time to time declare or authorize the Board of Directors to declare distributions.

For each Class or Classes of shares entitled to distributions, the Board of Directors may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to holders of registered shares shall be made to such shareholders at their addresses recorded in the register of shareholders. Payments of distributions to holders of bearer shares shall be made upon presentation of the dividend coupon to the agent or agents thereto designated by the Company.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place as the Board of Directors shall determine.

The Board of Directors may decide to distribute dividends in the form of new shares in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board of Directors.

Any declared distribution that has not been claimed by its beneficiary within five years of its attribution may not be subsequently reclaimed and shall revert to the Sub-Fund relating to the relevant Class(es) of shares.

The Board of Directors has all powers and may take all measures necessary for the implementation of this provision.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

The payment of revenues shall be due for payment only if the currency regulations enable to distribute them in the country where the beneficiary lives.

Art. 29. Dissolution. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 30 of the present Articles of Incorporation.

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities represented by physical persons, designated by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensations.

If the capital of the Company falls below two thirds of the minimum legal capital, the Directors must submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting for which no quorum shall be prescribed and which shall decide by simple majority of the shares present or represented at the meeting. If the capital falls below one fourth of the minimum legal capital, no quorum shall be prescribed but the dissolution may be resolved by shareholders holding one fourth of the shares presented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets have fallen below respectively two thirds or one fourth of the minimum capital.

The net proceeds of liquidation corresponding to each Class shall be distributed by the liquidators to the holders of shares of each Class of each Sub-Fund in proportion of the rights attributable to the relevant Class of shares.

Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation. The present Articles of Incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders subject to the quorum and majority requirements required by Luxembourg law and by the provisions of the present Articles of Incorporation. Any amendment affecting the rights of the holders of Shares of any Class or Sub-Fund vis-à-vis those of any other Class or Sub-Fund shall be subject, to the said quorum and majority requirements in respect of each such relevant Class or Sub-Fund.

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be subject to the 1915 Law amended and to the Law of 2002."

Transitory provisions

The first accounting year will start at the date of incorporation of the Company and will terminate on 30 June 2011.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2011.

Subscription and Payment

ALQUITY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, prenamed, has subscribed for 500 Shares and has paid in cash 50,000 US Dollars (fifty thousand USD).

The Shares have all been paid up to the extent of one hundred per cent (100 %) by payment in cash, so that the amount of 50,000 US Dollars (fifty thousand USD) is from now on at the free disposal of the Company.

Evidence of the above payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result from the formation of the Company are estimated at approximately two thousand five hundred Euros.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, have been observed.

Extraordinary general meeting of shareholder

The above named person representing the entire subscribed capital and considering herself as validly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, she has passed the following resolutions:

First resolution

The following are elected as directors of the Company for a period ending at the next annual general meeting:

Mr Philippe MELONI, chairman and director, born in Boussu (Belgium), on 7 November 1971, residing professionally in 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Gianluigi SAGRAMOSO, director, born in Milan (Italy), on 5 November 1958, residing professionally in 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Jean-Philippe CLAESSENS, director, born in Liège (Belgium), on 22 April 1968, residing professionally in 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr William JONES, director, born in New York (USA), on 11 February 1963, residing professionally in 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mr Paul ROBINSON, director, born in Northampton (United Kingdom), on 7 June 1968, residing professionally in 53 Parker Street, London WC2B 5PT, United Kingdom;

Mr Paul FREER, director, born in Eton (United Kingdom), on 13 June 1972, residing professionally in 53 Parker Street, London WC2B 5PT, United Kingdom.

Second resolution

The following is elected as auditor of the Company for a period ending at the next annual general meeting:

KPMG AUDIT (RCSL B 103590), 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named person, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by the surname, christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille dix, le 13 avril.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALQUITY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social au 53 Parker Street, Londres WC2B 5PT, Royaume-Uni

Représentée par Antonios Nezeritis, suivant une procuration donnée à Londres datée du 1^{er} Mars 2010.

La procuration prémentionnée, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée à ce document pour être soumise au même temps à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Siège social et Raison sociale. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de "ALQUITY SICAV" (ci-après la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise dans les formes définies pour la modification de ces statuts (ci-après les "Statuts") à l'article 30 ci-dessous.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet exclusif d'investir des fonds disponibles à cet effet dans des valeurs mobilières de tous types, instruments du marché monétaire et dans tous autres actifs permis, autorisés par la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2002") dans le but de répartir les risques liés aux investissements et de procurer à ses actionnaires les résultats de la gestion de ses portefeuilles.

En général, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, qui sont présumées être utiles à l'accomplissement et au développement de ses objectifs, au sens le plus large dans le cadre de la partie 1 de la Loi de 2002.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par résolution du conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration"), des filiales, des succursales ou d'autres bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites du territoire du Grand-Duché de Luxembourg par résolution du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration constate que des événements politiques extraordinaires, qui se sont produits ou sont imminents, pourraient compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ledit siège ou entre ledit siège et les personnes résidant à l'étranger, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la disparition complète de ces circonstances anormales. Une telle mesure temporaire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise, malgré le transfert temporaire de son siège social.

Art. 5. Capital social, Compartiments, Classes d'actions. Le capital social de la Société sera à tout moment égal au total de la valeur nette des actifs des différents Compartiments (tels que définis ci-après). Conformément à la Loi de 2002, le capital social minimum de la Société sera l'équivalent en Dollars des Etats-Unis à 1.250.000 euro (un million deux cent cinquante mille euro). Le capital initial de la Société est fixé à USD 50.000 (cinquante mille Dollars des Etats-Unis) représenté par 500 (cinquante cent) actions entièrement libérées sans valeur nominale.

Le capital social minimum de la Société doit être atteint dans les six mois après l'enregistrement de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif. Au choix du Conseil d'Administration, le capital de la Société, qui a une structure à compartiments multiples, peut être divisé en différents portefeuilles de valeurs et autres actifs autorisés par la loi, avec des objectifs d'investissement spécifiques et différents risques et autres caractéristiques, (les "Sous-Fonds" et chacun un "Sous-Fonds"). Les Sous-Fonds peuvent être libellés en différentes devises comme déterminé par le Conseil d'Administration. Vis-à-vis des tiers, il n'y a pas de responsabilité partagée entre les différents Sous-Fonds et chacun des Sous-Fonds sera exclusivement responsable de toutes les dettes qui lui sont raisonnablement attribuées. Dans chaque Sous-Fonds, le Conseil d'Administration peut décider d'émettre différentes classes d'actions (les "Classes" et chacune une "Classe") qui peuvent, entre autres, être différentes en fonction de leur structure de frais, politique de paiement de dividendes, politique de couverture des risques, minima d'investissement ou d'autres caractéristiques spécifiques et qui peuvent être exprimées dans différentes devises selon que le Conseil d'Administration décide d'émettre. Le Conseil d'Administration peut décider si et à partir de quand des actions de ces Classes seront offertes, ces actions devant être émises selon les conditions déterminées par le Conseil d'Administration. Quand les circonstances l'exigent, les références dans ces Statuts à des Sous-Fonds seront des références à des Classes.

La Société est créée avec des sous-fonds multiples tel que prévu par l'article 133 de la Loi de 2002. Les avoirs d'un Sous-Fonds spécifique sont exclusivement disponibles pour satisfaire les droits des créanciers dont les créances sont nées en rapport avec la création, le fonctionnement ou la liquidation de ce Sous-Fonds.

Le produit de chaque émission d'actions ou d'une Classe spécifique d'actions, sera investi dans le Sous-Fonds correspondant à cette Classe d'actions, en différentes valeurs mobilières, instruments du marché monétaire ou autres actifs autorisés par la Loi de 2002 et conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil d'Administration pour un Sous-Fonds donné, en tenant compte des restrictions d'investissement prévues par la Loi de 2002 et des règlements.

Tous les comptes consolidés de la Société, y compris des Sous-Fonds, seront exprimés dans la monnaie de référence du capital social de la Société, à savoir en Dollars des Etats-Unis.

Art. 6. Forme des actions. Pour chaque Sous-Fonds, le Conseil d'Administration décidera d'émettre les actions sous forme d'actions au porteur et/ou sous forme d'actions nominatives, que ce soit sous forme dématérialisée ou non.

Les titres au porteur et les titres nominatifs seront signés par deux Administrateurs. Lesdites signatures peuvent être apposées soit manuellement, soit imprimées ou encore par fac-similé. Les signatures restent valables même si les signataires perdaient le droit à la signature après que les actions auront été imprimées. Quoiqu'il en soit, l'une de ces signatures peut être apposée par une personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration; dans ce dernier cas, elle sera apposée manuellement.

Sur décision du Conseil d'Administration, des fractions d'actions peuvent être émises pour des actions nominatives aussi bien qu'au porteur, qui seront portées au crédit du compte de valeurs de l'actionnaire auprès de la banque dépositaire ou auprès de banques correspondantes s'occupant des services financiers des actions de la Société. Pour chaque Sous-Fonds, le Conseil d'Administration peut réduire le nombre de décimales qui seront mentionnées dans le prospectus de la Société. Il peut être émis des tranches d'actions sans droit de vote, mais qui donneront droit à une distribution des actifs nets du Sous-Fonds concerné, le cas échéant, pour la tranche représentée par ces fractions.

Les actions au porteur peuvent être émises sous forme de titres au porteur pour une ou plusieurs actions. L'actionnaire qui a demandé l'émission matérielle de titres nominatifs, peut se voir réclamer les frais de remise et de livraison matérielle

des actions au porteur. Le montant des frais pour une telle livraison d'actions devra être annoncé dans le prospectus de la Société.

Si le Conseil d'Administration décide d'agir ainsi, le titre au porteur comportera une série de coupons.

Les titres au porteur peuvent être échangés à tout moment contre d'autres titres au porteur couvrant un nombre différent d'actions, moyennant le paiement par le porteur des frais induits par un tel échange.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Le registre des actionnaires mentionnera le nom de chaque actionnaire, son domicile ou son domicile d'élection et le nombre d'actions nominatives qu'il détient. Tout transfert d'une action(s) nominative(s), sera inscrit au registre des actionnaires. L'inscription au registre des actionnaires peut être certifiée par l'émission des titres nominatifs.

Chaque actionnaire qui souhaite recevoir des actions nominatives, devra communiquer à la Société une adresse à laquelle tous les avis et annonces pourront être envoyés. Cette adresse sera inscrite dans le registre des actionnaires en tant que domicile d'élection. Si l'actionnaire ne communique pas une telle adresse, mention peut en être faite à cet effet au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera réputée être celle du siège social de la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par ledit actionnaire. L'actionnaire peut à tout moment faire changer l'adresse inscrite au registre des actionnaires, moyennant une notification écrite envoyée au siège social de la Société ou à toute autre adresse qui pourrait être indiquée par la Société de temps en temps.

A la demande du détenteur des actions concernées, les actions au porteur peuvent être converties en actions nominatives et inversement, dans les limites et aux conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Une telle conversion peut entraîner pour l'actionnaire le paiement des frais occasionnés par cet échange.

La conversion d'actions nominatives en actions au porteur pourra être réalisée par le biais de l'annulation des titres nominatifs, s'il en a été délivrés, et par l'émission d'un ou de plusieurs titres au porteur qui les remplaceront et une telle annulation sera consignée dans le registre des actionnaires. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives pourra être réalisée par le biais de l'annulation des titres au porteur et, le cas échéant, par l'émission de titres nominatifs qui les remplaceront et mention d'une telle émission sera consignée dans le registre des actionnaires.

Avant que des actions soient émises sous forme d'actions au porteur et avant que des actions nominatives ne soient converties en actions au porteur, la Société peut exiger, de la manière que le Conseil d'Administration estimera satisfaisante, la preuve que l'émission ou la conversion des actions n'aura pas pour résultat que de telles actions seront détenues par un "ressortissant US" (tel que défini ci-après).

Chaque action devra être entièrement libérée.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société à moins qu'il en ait été déterminé autrement par le Conseil d'Administration et mentionné dans le prospectus de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

Dans le cas d'actionnaires joints, la Société se réserve le droit de payer tout produit de rachat, distributions ou autres paiements au seul premier détenteur enregistré que la Société pourra considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs joints, ou, à sa seule discrétion, à l'ensemble des actionnaires joints.

Art. 7. Emission d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé sans limitation à émettre en tout temps des actions nouvelles et entièrement libérées, sans qu'aucun droit de préférence ne soit réservé aux actionnaires existants de la Société pour souscrire aux actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut réduire la fréquence à laquelle les actions seront émises dans un Sous-Fonds. Plus particulièrement, le Conseil d'Administration peut décider que les actions d'un Sous-Fonds ne seront émises que pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à une autre fréquence que celle stipulée dans le prospectus de la Société mais au minimum deux fois par mois.

Chaque fois que la Société offrira des actions à souscrire, le prix de souscription par action sera égal à la valeur nette d'actif par action de la Classe concernée (la "Valeur Nette d'Actif"), telle que déterminée conformément à l'article 13 ci-dessous, au jour de l'évaluation applicable (le "Jour d'Évaluation") (tel que défini dans le prospectus de la Société). Un tel prix peut être majoré par toutes commissions de vente applicables décrites dans le prospectus de la Société. Le prix de souscription ainsi déterminé sera payable en tant que stipulé dans le prospectus de la Société.

Les demandes de souscription peuvent être suspendues aux conditions et en conformité avec les dispositions de l'article 14 des présents Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, fondé de pouvoir ou à tout agent dûment autorisé, le pouvoir d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix de souscription des nouvelles actions à émettre et de les délivrer aux actionnaires.

Si le prix de souscription des actions à émettre ne sera pas payé par l'actionnaire concerné, la Société peut annuler l'émission des telles actions, tout en se réservant le droit de réclamer les frais et les commissions relatifs à une telle émission.

La Société pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les conditions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviser d'entreprises agréé de la Société, et pour autant que ces valeurs soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement du Sous-Fonds concerné, comme défini dans le prospectus de la Société.

Art. 8. Rachat d'actions. Tout actionnaire peut demander à la Société de racheter tout ou partie de ses actions, conformément aux conditions consignées par le Conseil d'Administration dans le prospectus de la Société et dans les limites imposées par la Loi de 2002 et par les présents Statuts.

Le prix de rachat par action sera payé endéans une période comme déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le prospectus de la Société, conformément à une politique établie de temps à autre par le Conseil d'Administration, à condition que les certificats d'action, s'ils ont été émis, et le formulaire de rachat aient été reçus par la Société sous réserve des dispositions ci-dessous.

Le prix d'achat sera égal à la Valeur Nette d'Actif par action de la Classe concernée, comme déterminé par les dispositions de l'article 13 des présents Statuts, moins les charges et/ou commissions de rachat au taux qui peut être fixé par le prospectus de la Société. Le prix de rachat peut être arrondi à l'unité supérieure ou inférieure la plus proche de la devise appropriée, comme le Conseil d'Administration le déterminera.

S'il résulte d'une quelconque demande de rachat que le nombre ou le total de la Valeur Nette d'Actif des actions détenues par un actionnaire dans une Classe d'actions, sera inférieur à tel nombre ou à telle valeur déterminés par le Conseil d'administration et publiés dans le prospectus de la Société de temps à autre, la Société peut demander audit actionnaire de réduire le nombre total ou le montant total de ses actions faisant partie d'une telle Classe d'actions.

La Société peut accepter de transmettre des valeurs mobilières et instruments du marché monétaire à valoir sur une demande de rachat en nature, à condition que l'actionnaire concerné accepte formellement que pour une telle transaction, toutes les dispositions de la loi luxembourgeoise soient respectées et en particulier l'obligation de présenter un rapport d'évaluation du réviser d'entreprises agréé de la Société. La valeur de ces valeurs mobilières et instruments du marché monétaire sera fixée conformément au principe utilisé pour le calcul de la Valeur Nette d'Actif. Le Conseil d'Administration doit s'assurer que le rachat en nature de telles actions ne portera pas préjudice aux autres actionnaires de la Société.

Toutes les actions rachetées de la Société seront annulées.

Les demandes de rachat peuvent être suspendues aux conditions et conformément aux dispositions de l'article 14 de ces Statuts.

Si le nombre total global des demandes de rachat/conversion reçues pour un Sous-Fonds concerné déterminé à un Jour d'Évaluation donné, excède un pourcentage de la Valeur Nette d'Actif du Sous-Fonds concerné, le Conseil d'Administration peut décider de réduire proportionnellement et/ou d'ajourner telles demandes de rachat/conversion, de façon à réduire le nombre d'actions rachetées/converties à cette date à la pourcentage de la Valeur Nette d'Actif concernée du Sous-Fonds concerné. Toute demande de rachat/conversion ainsi réduite ou ajournée sera traitée en priorité par rapport aux autres demandes de rachat/conversion reçues au Jour d'Évaluation applicable suivant, sous réserve de la limite mentionnée ci-dessus de la pourcentage de la Valeur Nette d'Actif concernée.

Normalement, le Conseil d'Administration veillera à maintenir un niveau suffisant d'avoirs liquides dans chaque Sous-Fonds pour pouvoir satisfaire les demandes de rachat.

Art. 9. Conversion des actions. Sauf si le Conseil d'Administration a décidé d'appliquer des restrictions spécifiques mentionnées dans le prospectus de la Société, chaque actionnaire est autorisé à demander la conversion dans le même Sous-Fonds ou entre Sous-Fonds, de toutes ou d'une partie de ses actions d'une Classe en actions de la même ou d'une autre Classe.

Le prix pour la conversion d'actions sera calculé sur la Valeur Nette d'Actif par référence aux deux Classes concernées, le même Jour d'Évaluation et en tenant compte des charges de conversion, le cas échéant, applicables aux Classes concernées.

Le Conseil d'Administration peut imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires quant à la fréquence et aux termes et conditions des conversions d'actions.

S'il résulte d'une conversion d'actions que le nombre ou le total de la Valeur Nette d'Actif des actions détenues par un actionnaire dans une Classe spécifique d'actions, tombera en dessous d'un nombre ou d'une valeur déterminés par le Conseil d'Administration, la Société peut demander à un tel actionnaire de convertir toutes ses actions de cette Classe.

Les actions qui auront été converties, seront annulées.

Les demandes de conversion peuvent être suspendues aux conditions et conformément aux dispositions de l'article 14 des présents Statuts.

Art. 10. Certificats d'actions égarés ou perdus. Si un actionnaire peut prouver à la satisfaction de la Société que ses certificats d'actions ont été perdus ou détruits, un duplicata peut en être délivré à la demande de cet actionnaire, aux conditions et moyennant les garanties que la Société déterminera (comprenant entre autres les procédures de protection préalables ou via une assurance, sous réserve de tout autre type de garantie que la Société peut choisir). Après l'émission

du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original au lieu duquel le nouveau certificat a été émis sera considéré comme nul et non avenu.

Si les certificats d'actions égarés sont restitués à la Société, ils peuvent être échangés contre de nouveaux certificats par l'ordre de la Société. Ces certificats d'actions égarés seront immédiatement annulés.

La Société peut mettre à charge de l'actionnaire les frais du duplicata ou du nouveau certificat d'action, ainsi que toute autre dépense exposée par la Société et relative à l'émission et à l'enregistrement de ceux-ci ou relative à la destruction de l'ancien certificat d'action.

Art. 11. Restrictions à la propriété d'actions dans la Société. La Société peut restreindre ou empêcher la propriété d'actions dans la Société par toute personne physique ou morale, si cette propriété constitue une infraction à la loi ou si elle peut mettre la Société en danger de quelque manière que ce soit.

Plus spécifiquement, la Société sera habilitée à limiter ou à empêcher que des "ressortissants US", tels que définis ci-dessous, ne deviennent propriétaires d'actions et dans ce but, la Société peut:

A) refuser d'émettre des actions ou d'enregistrer le transfert d'actions, s'il résulte ou s'il peut résulter de l'émission ou du transfert de ces actions qu'un ressortissant US devienne l'usufruitier de ces actions;

B) demander à toute personne qui est inscrite au registre des actionnaires ou à toute autre personne qui souhaite faire enregistrer un transfert d'actions, de fournir à la Société toutes informations et tous certificats qu'elle estimera appropriés et qui seront confirmés par une déclaration sous serment, afin de déterminer si oui ou non ces actions sont ou deviendront la propriété d'un ressortissant US et

C) procéder d'office au rachat de toutes ou d'une partie des actions s'il apparaissait que c'est un ressortissant US, soit seul, soit conjointement avec d'autres personnes, qui possède des actions dans la Société ou qui aurait fourni à la Société des certificats et des garanties falsifiés ou qui aurait omis de fournir les informations et les garanties déterminés par le Conseil d'Administration. Dans ce cas, on appliquera la procédure suivante:

1) La Société enverra une notification (la "Notification de Rachat") à l'actionnaire inscrit au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions; la Notification de Rachat spécifiera les actions à racheter, le prix de rachat qui sera payé et le lieu où le prix de rachat sera payé. La Notification de Rachat peut être envoyée par lettre recommandée à la dernière adresse connue de l'actionnaire ou à l'adresse inscrite au registre des actionnaires. Ledit actionnaire sera obligé de remettre sans délai le (les) certificat(s) d'actions pour les actions concernées (si un tel/ de tels certificat(s) a (ont) été délivré(s)), de la manière spécifiée dans la Notification de Rachat. Dès que l'affaire aura été close à la date spécifiée dans la Notification de Rachat, l'actionnaire ne sera plus propriétaire des actions mentionnées dans ladite notification, son nom n'apparaîtra plus au registre des actionnaires et les actions concernées seront annulées.

2) Le prix auquel les actions mentionnées dans la Notification de Rachat seront rachetées sera un montant égal à la Valeur Nette d'Actif des actions de la Société, conformément à l'article 13 des présents Statuts, sous déduction d'une commission de rachat payable en relation avec un tel rachat.

3) Le paiement du prix de rachat sera effectué par l'actionnaire qui apparaît en tant que propriétaire des actions dans la devise de référence du Sous-Fonds ou de la Classe concerné, excepté s'il existe des restrictions de taux de changes, et le prix sera déposé dans une banque à Luxembourg ou autre part (comme spécifié dans la Notification de Rachat). Ladite banque versera ensuite le montant du prix à l'actionnaire concerné contre remise du (des) certificat(s) d'actions, comme indiqué dans la Notification de Rachat.

Après paiement du prix conformément à ces conditions, aucune personne intéressée aux actions spécifiées dans la Notification de Rachat, n'aura à l'avenir un intérêt à ces actions et ne sera habilitée à déposer une plainte quelconque à l'encontre de la Société et de ses actifs, excepté le droit pour l'actionnaire paraissant en être le propriétaire de recevoir le prix déposé (sans intérêts) par la banque contre remise des certificats.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par le présent article, ne sera en aucun cas remis en question ou abrogé, au motif que la preuve de la propriété des actions n'est pas suffisante ou qu'une action était la propriété d'une autre personne que celle qu'il semblait à la Société lorsqu'elle a envoyé la Notification de Rachat, sous réserve que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi;

D) Refuser d'accepter le vote d'un ressortissant US quelconque à n'importe quelle assemblée des actionnaires de la Société:

Lorsqu'il est utilisé dans les présents Statuts, le terme "ressortissant US" désigne tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, un partenariat organisé ou existant en vertu des lois de n'importe quel état, territoire, possession des Etats-Unis de l'Amérique ("USA") ou une société organisée en vertu des lois des USA ou d'un autre état, territoire ou possession des USA ou tout trust autre que celui dont les revenus provenant de sources extérieures aux Etats-Unis d'Amérique, ne sont pas inclus dans le revenu brut retenu pour calculer l'impôt fédéral sur le revenu aux Etats-Unis.

En outre, le Conseil d'Administration peut restreindre l'émission et le transfert d'actions d'un Sous-Fonds à des investisseurs institutionnels au sens de l'article 129 de la Loi de 2002 ("Investisseur(s) Institutionnel(s)"). Le Conseil d'Administration peut, discrétionnairement, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions d'un Sous-Fonds réservé à des Investisseurs Institutionnels jusqu'à ce que la Société ait reçu une preuve suffisante que le demandeur est un Investisseur Institutionnel. S'il apparaît, à tout moment, qu'un détenteur d'actions d'un Sous-Fonds réservé à des Investisseurs Institutionnels n'est pas un Investisseur Institutionnel, le Conseil d'Administration pourra convertir les ac-

tions concernées en actions d'un Sous-Fonds qui n'est pas réservée à des Investisseurs Institutionnels (sous réserve qu'il existe un tel Sous-Fonds avec des caractéristiques similaires) ou procéder au rachat forcé des actions concernées, conformément aux dispositions prévues ci-dessus à cet Article. Le Conseil d'Administration refusera de donner effet à tout transfert d'actions et par conséquent refusera que tout transfert d'actions soit inscrit au registre des actionnaires dans les cas où un tel transfert résulterait dans une situation où les actions d'un Sous-Fonds réservé à des Investisseurs Institutionnels seraient, suite au transfert, détenues par une personne n'étant pas un Investisseur Institutionnel. En sus de toute responsabilité selon le droit applicable, chaque actionnaire qui n'est pas un Investisseur Institutionnel, et qui détient des actions d'un Sous-Fonds réservé à des Investisseurs Institutionnels, devra être tenu et indemniser la Société, le Conseil d'Administration, les autres actionnaires du Sous-Fonds concerné et les agents de la Société de tous dommages, pertes ou dépenses résultant de ou connectés à ces cas de détention lorsque l'actionnaire concerné a produit une documentation trompeuse ou fausse ou fait des déclarations trompeuses ou fausses pour établir faussement son statut d'Investisseur Institutionnel ou a manqué de notifier à la Société la perte de ce statut.

Art. 12. Clôture et fusion de Sous-Fonds ou Classes.

A) Un Sous-Fonds ou une Classe peuvent être fermés par décision du Conseil d'Administration de la Société lorsque la Valeur Nette d'Actif d'un Sous-Fonds ou d'une Classe est inférieure à un montant tel que déterminé par le Conseil d'Administration et indiqué dans le prospectus de la Société de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration devait conclure que le Sous-Fonds ou la Classe devraient être fermés, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un Sous-Fonds ou une Classe d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires. Dans un tel cas, les avoirs du Sous-Fonds ou de la Classe seront réalisés, les dettes payées et le produit net de réalisation distribué aux actionnaires proportionnellement à leur détention d'actions dans le Sous-Fonds ou la Classe sur délivrance de toute preuve de paiement telle que le Conseil d'Administration pourra raisonnablement exiger. La Société enverra une notification aux actionnaires du Sous-Fonds ou des Classes d'actions concernés avant la date effective de ce clôture. Une telle notification mentionnera les raisons de ce clôture, ainsi que les procédures qui seront appliquées: la Société en informera par écrit les actionnaires nominatifs et par voie d'avis parus dans la presse, les actionnaires au porteur, de la manière déterminée par le Conseil d'Administration. A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement, les actionnaires d'un tel Sous-Fonds ou Classe d'actions, ne peuvent pas continuer à demander le rachat ou la conversion de leurs actions, en attendant l'exécution de la décision de fermer le Sous-Fonds ou la Classe. Si le Conseil d'Administration autorise le rachat ou la conversion d'actions, ces rachats et ces conversions seront réalisés conformément aux conditions stipulées par le Conseil d'administration dans le prospectus de la Société, sans frais (mais incluant les prix et dépenses actuellement exposés pour la réalisation des investissements, frais de clôture et les frais d'immobilisation non encore payés) jusqu'à la date effective du rachat forcé ou de la conversion.

Les actifs qui n'auront pas été restitués à leurs propriétaires après le rachat seront déposés à la Caisse de Consignations au Luxembourg pour le compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

B) Un Sous-Fonds ou une Classe peut fusionner avec un ou plusieurs autres Sous-Fonds ou une ou plusieurs autres Classes sur décision du Conseil d'Administration si la Valeur Nette d'Actif d'un Sous-Fonds ou d'une Classe est inférieure à un montant tel que déterminé par le Conseil d'Administration et prévu dans le prospectus de la Société de temps à autre ou en cas de survenance d'événements spéciaux en dehors de son contrôle tels que des situations d'urgence d'ordre politique, économique ou militaire ou si le Conseil d'Administration devait conclure qu'il y a lieu à fusion, à la lumière des conditions prévalant sur les marchés ou d'autres conditions, incluant des conditions qui peuvent affecter négativement la possibilité pour un Sous-Fonds ou une Classe d'agir de manière économiquement efficiente et en considération du meilleur intérêt des actionnaires. La notification de cette décision sera similaire à celle décrite ci-dessus au paragraphe A de cet Article (cette notification inclura en outre les caractéristiques du nouveau Sous-Fonds ou de la nouvelle Classe). Tout actionnaire des Sous-Fonds ou Classes concernés aura l'opportunité de demander le rachat ou la conversion de ses propres actions et ce sans frais, pendant une période d'un mois avant la date effective de fusion. A la fin de cette période d'un mois, la décision sera contraignante pour tous les actionnaires qui n'auront pas utilisé la possibilité de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites ci-dessus, le transfert des actifs et des passifs d'un compartiment ou classe d'actions d'un autre organisme de placement collectif luxembourgeois (OPC) créé conformément à la Partie 1 de la Loi de 2002, dans un Sous-Fonds ou une Classe d'action de la Société spécifique, peut être décidé, exclusivement suivant une proposition du Conseil d'Administration. Cette décision sera notifiée dans la même façon telle que décrite ci-dessus sous A). L'apport fera l'objet d'un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprise agréé, semblable au rapport d'évaluation exigé par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), concernant un apport en nature.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au paragraphe A) du présent Article, l'assemblée générale des actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concerné, sur proposition du Conseil d'Administration pourra décider selon les quorums prévus pour la modification des Statuts tel que décrit à l'Article 30 des présents Statuts, d'attribuer les avoirs et les dettes d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions à un autre OPC organisé sous la Partie I de

la Loi de 2002 ou à un sous-fonds ou à une classe d'actions de cet OPC. Cette décision sera notifiée de la même manière que celle décrite ci-dessus sous A) et, en outre, la notification contiendra les caractéristiques de l'autre OPC. Telle notification sera faite un mois avant la date à laquelle l'attribution deviendra effective afin de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais durant cette période. L'attribution sera soumise à un rapport d'évaluation du réviseur d'entreprise agréé de la Société, similaire au rapport d'évaluation du réviseur d'entreprise agréé requis par la Loi de 1915, concernant un apport en nature.

En cas de transfert à un fonds commun de placement, le transfert liera uniquement les actionnaires du Sous-Fonds ou de la Classe d'actions concerné qui ont formellement approuvé le transfert.

Au cas où le Conseil d'Administration estime qu'il est requis par l'intérêt des actionnaires du Sous-Fonds concerné ou qu'un changement dans la situation économique ou politique relative au Sous-Fonds concerné a eu lieu et qui le justifierait, la réorganisation du Sous-Fonds, au moyen d'une division en deux ou plusieurs Sous-Fonds, peut être décidée par le Conseil d'Administration. Telle décision sera notifiée de la même manière que décrit ci-dessus sous A).

C) Si différentes Classes d'actions ont été émises dans un Sous-Fonds, comme le prévoit l'article 5 des présents Statuts, le Conseil d'Administration peut décider que les actions d'une Classe sont converties en actions d'une autre Classe au moment où les spécifications applicables aux actions d'une Classe donnée ne sont plus applicables à une telle Classe. Une telle conversion sera réalisée sans frais pour les actionnaires sur base des Valeurs Nettes d'Actifs applicables. Tout actionnaire du Sous-Fonds concerné aura la possibilité de demander le rachat de ses actions sans aucun frais pendant une période d'un mois précédant la date effective de cette conversion obligatoire.

Art. 13. Valeur Nette d'Actif. La Valeur Nette d'Actif des actions de chaque Sous-Fonds et Classe d'actions de la Société, ainsi que les prix d'émission et de rachat, seront déterminés par la Société, conformément à une périodicité à définir par le Conseil d'Administration, mais au moins deux fois par mois. Cette Valeur Nette d'Actif sera calculée dans la devise de référence du Sous-Fonds ou Class concerné ou dans toute autre devise que le Conseil d'Administration déterminera. La Valeur Nette d'Actif sera calculée en divisant les actifs nets du Sous-Fonds concerné par le nombre d'actions du Sous-Fonds concerné, en tenant compte, si nécessaire, de la ventilation des actifs nets de ce Sous-Fonds entre les différentes Classes des actions de ce Sous-Fonds (comme décrit à l'article 6 des présents Statuts).

Le jour où on déterminera la Valeur Nette d'Actifs, sera défini au prospectus de la Société.

Les actifs de chaque Sous-Fonds seront évalués de la manière suivante:

1) La valeur de toutes disponibilités en caisse ou en dépôt, de tous effets, avertissements et créances, dépenses pré-payées, dividendes et intérêts devenus exigibles mais non encore perçus, sera représentée par la valeur au pair de ces actifs, excepté cependant s'il apparaît improbable qu'une telle valeur puisse être perçue. Dans ce dernier cas, la valeur sera calculée en déduisant un certain montant afin de refléter la valeur réelle de ces actifs.

2) La valeur des valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et/ou des instruments dérivés financiers inscrites à une Bourse officielle ou traitées sur un marché réglementé qui fonctionne régulièrement et qui est reconnu et ouvert au public (un "Marché Réglementé") tel que défini par les lois et règlements en vigueur, est basée sur le dernier prix connu et si les valeurs mobilières sont traitées sur plusieurs marchés, sur base du dernier prix connu sur le plus important marché des valeurs mobilières. Si le dernier prix connu n'est pas représentatif, la valeur sera fixée sur base d'un prix de vente raisonnablement prévisible et déterminé prudemment et en toute bonne foi.

3) Au cas où des valeurs mobilières et/ou des instruments du marché monétaire ne sont pas cotés sur une Bourse de valeurs ou ni traités sur un quelconque Marché Réglementé opérant régulièrement, reconnu et ouvert au public tel que défini par les lois et règlements en vigueur, la valeur de tels avoirs sera calculée sur la base d'un prix de vente raisonnablement prévisible et estimé prudemment et en toute bonne foi.

4) La valeur de liquidation des contrats dérivés qui ne sont pas négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés équivalra à leur valeur de liquidation nette déterminée par le Conseil d'Administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur de liquidation des contrats à terme ou contrats d'options négociés sur des bourses de valeurs ou d'autres Marchés Réglementés sera basée sur le dernier prix disponible de règlement de ces contrats sur les bourses de valeurs et Marchés Réglementés sur lesquels ces contrats d'options ou ces contrats à terme sont négociés par la Société; pour autant que si un contrat d'options ou un contrat à terme ne peut pas être liquidé le jour auquel les actifs nets sont évalués, la base qui servira à déterminer la valeur de liquidation de ce contrat sera déterminée par le Conseil d'Administration de façon juste et raisonnable.

5) La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou sur un autre Marché Réglementé et dotés d'une échéance résiduelle de moins de 12 mois et de plus de 90 jours est censée être leur valeur nominale, augmentée des intérêts accrus. Les instruments du marché monétaire dotés d'une échéance résiduelle de 90 jours ou moins seront évalués selon la méthode du coût amorti qui s'approche de la valeur du marché.

6) Les parts d'OPCVM et/ou de tout autre OPC seront évaluées à leur valeur nette d'inventaire par part connue la plus récente ou, si ce prix n'est pas représentatif de la juste valeur de marché de tels avoirs, alors le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration de manière honnête et équitable. Les parts ou actions d'un OPC fermé seront évaluées à leur dernière valeur de marché disponible.

7) Toutes les autres valeurs mobilières et autres avoirs seront évalués à leur juste valeur telle que déterminée de bonne foi en conformité avec les procédures établies par le Conseil d'Administration.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimés dans une devise autre que la devise de référence d'un Sous-Fonds sera convertie dans cette devise aux derniers taux côtés par une grande banque. Si telles cotations ne sont pas disponibles, le taux de change sera déterminé de bonne foi ou par des procédures établies par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société.

Tout autre actif sera évalué sur base de la valeur de réalisation raisonnablement prévisible et estimée prudemment et en toute bonne foi.

L'évaluation des passifs de chaque Sous-Fonds de la Société sera calculée de la manière suivante:

Des montants appropriés seront prévus pour les dépenses engagées par la Société et les passifs de la Société seront pris en considération en fonction de critères impartiaux et prudents. La Société payera le montant total de ses dépenses opérationnelles; en particulier, la Société devra payer les commissions du (des) conseiller(s) en investissements et/ou du (des) gestionnaire(s), des distributeurs, du dépositaire et elle payera également, le cas échéant, des frais des banques correspondantes, les frais de l'agent administratif, de l'agent des transferts, de l'agent chargé de tenir le registre des actionnaires, de l'agent payeur et de l'agent de domiciliation; les dépenses et les frais du réviseur d'entreprises, la rémunération et le remboursement des dépenses raisonnables des administrateurs; les dépenses de publication et de cotation en Bourse, les avis et toute autre notification et plus généralement toutes les dépenses relatives à l'information des actionnaires et en particulier les frais engagés pour imprimer et distribuer le prospectus, le prospectus simplifié, les rapports périodiques et autres documents, toute autre dépense administrative de la Société dans chacun des pays pour lesquels la Société en a reçu l'autorisation préalable des autorités de supervision du pays concerné; les dépenses de formation, y compris l'impression des certificats et les dépenses indispensables relatives à la création et à la clôture de Sous-Fonds de la Société, leurs cotations en Bourse et les autorisations des autorités concernées; les frais de courtage et de commission exposés pour les transactions des valeurs; tous les impôts et taxes à payer éventuellement sur ces revenus; la taxe d'abonnement ainsi que les frais et commissions dues aux autorités de supervision, les dépenses relatives à la distribution des dividendes; les frais de consultation et toute autre dépense extraordinaire, en particulier en ce qui concerne les expertises ou actions effectuées afin de protéger les intérêts des actionnaires; les frais annuels de cotation boursière, les cotisations des organismes professionnels et autres organisations actives sur le marché financier luxembourgeois.

Les frais et coûts en rapport avec la constitution de la Société seront pris en charge par la Société et amortis tel que décrits dans le prospectus de la Société.

Afin de constituer des portefeuilles d'actifs séparés, correspondant à un Sous-Fonds ou à deux ou plusieurs Classes d'actions, les règles suivantes seront appliquées:

1. si deux ou plusieurs Classes appartiennent à un Sous-Fonds spécifique, les actifs attribués à ces Classes seront investis ensemble en conformité avec la politique d'investissement du Sous-Fonds concerné, sous réserve des conditions spécifiques de ces Classes;

2. les produits résultant de l'émission des actions d'une Classe d'un Sous-Fonds spécifique seront affectés, dans les livres de la Société, à la Classe concernée de ce Sous-Fonds et les actifs, engagements, revenus et frais relatifs au Sous-Fonds ou cette Classe y seront également affectés;

3. les actifs, engagements, revenus et frais relatifs au Sous-Fonds ou cette Classe y seront également affectés;

4. si un actif découle d'un autre actif, un tel actif sera attribué, dans les livres de la Société, au même Sous-Fonds que celui auquel appartient l'actif dont il découlait et à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Sous-Fonds concerné;

5. lorsque la Société encourt un engagement qui est en relation avec un actif d'un Sous-Fonds ou d'une Classe déterminé ou en relation avec toute opération effectuée concernant un actif d'un Sous-Fonds ou d'une Classe spécifique, cet engagement sera attribué au Sous-Fonds ou à la Classe en question (par exemple: des opérations à réméré);

6. au cas où un actif ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe d'actions spécifique, cet actif ou engagement sera attribué à toutes les Classes d'actions au prorata des Valeurs Nettes d'Actif ou dans une autre façon à déterminer par le Conseil d'Administration agissant en bonne foi. En ce qui concerne les relations entre des actionnaires et des parties tierces, chaque Sous-Fonds et Classe d'actions sera considéré en tant qu'une entité séparée;

7. après paiement des dividendes aux actions de distribution d'une Classe spécifique, la Valeur Nette d'Actif de cette Classe qui est applicable à ces actions de distribution sera réduite du montant de ces dividendes.

Toutes les règles d'évaluation et tous les modes de calcul seront interprétés et appliqués conformément aux principes de comptabilité généralement admis.

Si le Conseil d'Administration considère que la Valeur Nette d'Actif calculée un Jour d'Evaluation donné, ne représente pas la valeur réelle des actions de la Société ou si, depuis le calcul de la Valeur Nette d'Actif, il y a eu des fluctuations importantes dans les bourses concernées, le Conseil d'Administration peut décider d'actualiser la Valeur Nette d'Actif à la même date. Dans de telles circonstances, toutes les demandes de souscription, de rachat et de conversion reçues pour cette date, seront traitées prudemment et de bonne foi sur base de la Valeur Nette d'Actif actualisée.

Art. 14. Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Actif par action, de l'émission, de la conversion ou du rachat des actions. Sans préjudice des motifs légaux de suspension, le Conseil d'Administration de la Société peut suspendre à tout moment la détermination de la Valeur Nette d'Actif par action d'un ou de plusieurs Sous-Fonds et l'émission, le rachat et la conversion d'actions dans les cas suivants:

(a) pendant toute période pendant laquelle une bourse de valeurs ou un autre marché, qui est la principale bourse de valeurs ou le principal marché sur lequel une partie substantielle des investissements du Sous-Fonds concerné est cotée ou négociée, est fermé, ou pendant laquelle les transactions sont substantiellement réduites ou suspendues;

(b) pendant toute période pendant laquelle le marché d'une devise, qui est le principal marché dans lequel une partie substantielle des investissements du Sous-Fonds concerné est dénommée, est fermé, ou pendant laquelle les transactions sont substantiellement réduites ou suspendues;

(c) durant toute période où les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un ou des Sous-Fonds ou Classe(s) de la Société ou si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements de la Société attribuables à un Sous-Fonds ne peuvent pas être rapidement ou exactement constatés;

(d) si des restrictions de change ou des restrictions concernant le transfert du capital rend l'exécution des transactions pour le compte de la Société impossible, ou si les achats ou ventes qui ont été faits pour le compte de la Société ne peuvent pas être réalisés aux taux de change réguliers;

(e) si des circonstances d'ordre politique, économique, militaire, monétaire ou fiscale qui sont en dehors du contrôle, responsabilité et influence de la Société empêche la Société de disposer des avoirs, ou de déterminer la Valeur Nette d'Actif, d'un ou plusieurs Sous-Fonds ou Classe(s) dans une façon régulière et raisonnable;

(f) résultant de toute décision de liquider ou dissoudre la Société ou un ou plusieurs Sous-Fonds;

(g) toutes autres circonstances indépendantes du contrôle du Conseil d'Administration.

En cas de suspension desdits calculs, la Société en informera immédiatement et de la manière appropriée, les actionnaires qui ont demandé la souscription, le rachat ou la conversion d'actions de ce ou de ces Sous-Fonds.

Toute suspension du calcul de la Valeur Nette d'Actif par action dans un ou plusieurs Sous-Fonds sera publiée, si approprié, par tout moyen adéquat et notamment dans les journaux dans lesquels ces Valeurs Nettes d'Actif sont habituellement publiées.

Pendant toute la période de suspension, les actionnaires peuvent annuler toute demande déposée pour la souscription, le rachat ou la conversion d'actions. A défaut d'une telle annulation, les actions seront émises, rachetées ou converties sur la base du premier calcul de la Valeur Nette d'Actif effectué après la fin de cette période de suspension.

Sous réserve de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise pour le calcul de la Valeur Nette d'Actif, par le Conseil d'Administration ou par un délégué quelconque du Conseil, sera définitive et contraignante pour la Société et ses actionnaires.

Dans des circonstances exceptionnelles qui peuvent porter préjudice aux intérêts des actionnaires (par exemple, un grand nombre de demandes de rachat, de souscription ou de conversion, une extrême volatilité d'un ou de plusieurs marchés dans lesquels le (les) Sous-Fonds ou la (les) Classe(s) sont investis), le Conseil d'Administration se réserve le droit de postposer la détermination de la Valeur Nette d'Actif de ce (ces) Sous-Fonds ou Classe(s), jusqu'à la disparition de ces circonstances exceptionnelles et le cas échéant, jusqu'à ce que toutes les ventes essentielles de valeurs pour compte de la Société aient été achevées.

Dans ces cas-là, les demandes de souscription, de rachat ou de conversion d'actions qui auront été suspendues en même temps, seront satisfaites sur base de la première Valeur Nette d'Actif calculée juste après.

Art. 15. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée valablement organisée des actionnaires de la Société, représentera tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société, sans égard au Sous-Fonds et à la Classe des actions qu'ils détiennent. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, réaliser et ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, en conformité avec la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social qui sera spécifié dans la convocation, le premier mercredi du mois d'octobre à 11.00 heures. Si cette date n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le prochain jour ouvrable pour les banques à Luxembourg. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration estime, à son entière discrétion et de son avis final, que des circonstances exceptionnelles le justifient.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les décisions concernant l'intérêt général des actionnaires de la Société sont prises au cours d'une assemblée générale de tous les actionnaires et les décisions concernant des droits spécifiques des actionnaires d'un Sous-Fonds ou d'une Classe d'actions, seront prise au cours d'une assemblée générale de ce Sous-Fonds ou de cette Classe d'actions.

Les convocations et la tenue de l'assemblée générale des actionnaires de la Société respecteront le quorum et les délais de notification exigés par la loi, à moins qu'il n'en soit disposé autrement aux présentes.

Toute action, quelle que soit le Sous-Fonds ou la Classe à laquelle elle appartient, et quelle que soit sa Valeur Nette d'Actif, donne droit à une voix, soumis aux restrictions qui sont prévues par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par fac-similé ou par tout autre moyen de télécommunication écrit, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et les présents statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Les actionnaires peuvent aussi voter par le biais d'un formulaire dûment rempli et daté qui doit inclure les informations telles que décrites ci-après. Le Conseil d'Administration peut indiquer à sa seule discrétion dans l'avis de convocation que le formulaire devra inclure d'autres informations en plus des informations suivantes: le nom de la Société, le nom de l'actionnaire tel qu'il apparaît dans le registre des actionnaires; en ce qui concerne les actionnaires au porteur, le numéro d'identification du certificat qui a été émis à l'actionnaire; le lieu, la date et l'heure de l'assemblée; l'ordre du jour de l'assemblée; une indication concernant la manière dont l'actionnaire a voté.

Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société ou son mandataire nommé à cet effet au moins trois Jours Ouvrables avant l'assemblée ou tout autre délai fixé par le Conseil d'Administration dans l'avis de convocation.

Le Conseil d'Administration peut fixer toutes autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour leur permettre de prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Les copropriétaires, les usufruitiers et nus-propriétaires, les créanciers et les débiteurs nantis seront respectivement représentés par une seigne et même personne. Sauf disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants qui, pour éviter tout doute, ne comprennent pas l'abstention, le vote nul ou le vote blanc.

Les actionnaires se réuniront à la demande du Conseil d'Administration, suite à une convocation fixant le nom de la Société, le lieu, la date, l'heure de l'assemblée, les exigences de présences et de quorum et l'ordre du jour, publiée conformément à la loi luxembourgeoise.

L'ordre du jour est préparé par le Conseil d'Administration qui, si l'assemblée est convoquée sur demande écrite des actionnaires, comme il est prévu par la loi, tiendra compte des points dont l'examen par l'assemblée aura été demandé.

Néanmoins, si tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans publication préalable.

Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, qui devront être produits en justice ou autrement, seront signés:

- soit conjointement par 2 administrateurs;
- soit par toute personne autorisée par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres. Les membres du Conseil d'Administration ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui se terminera à l'assemblée générale annuelle et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus et ont la qualité nécessaire. Les Administrateurs sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale concernée ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

A ce sujet, une tierce partie n'a pas le droit de demander la justification des pouvoirs; la simple qualification de représentant permanent ou délégué de la personne morale étant suffisant.

Les fonctions des administrateurs sortants non-réélus prennent fin immédiatement après l'assemblée générale qui a procédé à leur remplacement.

Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif ou être remplacé à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Tout candidat aux fonctions d'administrateur, dont le nom ne figure pas à l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, peut être élu par deux-tiers des votes exprimées des actionnaires présents ou représentés.

Les administrateurs proposés à l'élection, dont le nom apparaît à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle, seront élus à la majorité des votes des actionnaires valablement exprimées.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour cause de décès, de retrait, de démission ou pour un autre motif, les Administrateurs restants ont le droit de nommer à la majorité des votes, un Administrateur qui pourvoira provisoirement à cette vacance, en attendant la prochaine assemblée des actionnaires qui ratifiera cette nomination.

Art. 17. Présidence et Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres et peut choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également nommer un secrétaire, qui ne doit pas nécessairement être un Administrateur qui sera responsable de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées d'actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux Administrateurs, aux endroit, date et moment indiqués sur la convocation. Chaque Administrateur peut agir à chaque réunion en désignant un autre Administrateur comme son mandataire, par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par tout autre moyen similaire de communication écrite. Chaque Administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues. Les Administrateurs peuvent également voter par écrit ou par message électronique, câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les Administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les Administrateurs ne pourront engager la Société par leurs actions individuelles, à moins d'y être autorisés par une résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est présidé par son président ou, en son absence, par le plus âgé des vice-présidents s'il y en a, ou, en son absence, par l'administrateur délégué ou, en son absence, par le plus âgé des Administrateurs qui assistent à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié du nombre total des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à telle réunion. En cas de partage des voix lors d'une réunion du Conseil d'Administration, le président ou, en son absence, le président pro tempore de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement d'une façon continue et peuvent participer effectivement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège social de la Société.

Nonobstant les clauses mentionnées ci-dessus, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie de résolution circulaire. Cette résolution devra être approuvée par tous les Administrateurs, dont les signatures figureront soit sur un document unique, soit sur plusieurs copies de ce même document. Une telle résolution aura la même valeur et la même force que si elle avait été prise au cours d'une réunion légalement convoquée et tenue.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui préside la réunion.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou autrement, devront être signés par le président, par le secrétaire, par deux Administrateurs ou par toute personne autorisée par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoirs du Conseil d'Administration. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la seule signature ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoirs auxquels des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas formellement réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires, sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 19. Politique d'investissement. Sur base du principe de la répartition du risque, le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et des politiques d'investissement à appliquer à l'égard de chaque Sous-Fonds et la ligne de conduite de la gestion et les affaires commerciales de la Société, sous réserve des restrictions aux investissements qui sont applicables à la Société.

Le Conseil d'Administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société, conformément à la Partie I de la Loi de 2002, y compris, sans limitation, des restrictions concernant:

- a) les emprunts de la Société et le gage de ses actifs,
- b) le pourcentage maximum de ses actifs que la Société peut investir dans toute forme ou classe de titre et le pourcentage maximum de toute forme ou classe de titre qu'elle peut acquérir.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société soient faits (i) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi de 2002, (ii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire négociés sur un autre marché dans un Etat Membre de l'Union Européenne qui est réglementé, opère régulièrement, est reconnu et ouvert au public, (iii) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs dans tout autre pays d'Europe, d'Asie, d'Océanie (y compris l'Australie), sur les continents américains et en Afrique, ou négociés sur un autre marché dans les pays susmentionnés, sous condition qu'un tel marché soit réglementé, opère régulièrement et soit reconnu et ouvert au public, (iv) en valeurs mobilières et instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à la cote officielle des bourses de valeurs ou autres marchés réglementés susmentionnés, soit introduite et pour autant que cette admission soit effectuée dans un délai d'une année après l'émission; ainsi que (v) en tous autres valeurs mobilières, instruments et autres avoirs, dans les limites des

restrictions déterminées par le Conseil d'Administration conformément aux lois et règlements applicables et prévues dans le prospectus de la Société.

Le Conseil d'Administration de la Société peut décider d'investir jusqu'à cent pour cent du total des avoirs nets de chaque Classe et/ou Sous-Fonds de la Société dans différents valeurs mobilières et instruments du marché monétaire émis ou garantis par tout Etat Membre de l'Union Européenne, ses autorités locales, un Etat non-Membre de l'Union Européenne tel qu'accepté par l'autorité de supervision luxembourgeoise et mentionné dans les documents de vente de la Société, ou institutions publiques internationales dont un ou plusieurs Etats Membres de l'Union Européenne sont membres, ou par tout autre Etat Membre de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique, à condition que, dans l'hypothèse où la Société décide de faire usage de cette disposition, elle détienne, pour la Classe et/ou Sous-Fonds concerné(e), des valeurs appartenant à six émissions différentes au moins sans que les valeurs appartenant à une même émission puissent excéder trente pour cent du total des avoirs nets de la classe concernée.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements de la Société soient effectués en instruments financiers dérivés, y compris des instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, négociés sur un marché réglementé tel que défini par la Loi de 2002 et/ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition, entre autres, que le sous-jacent consiste en instruments relevant de l'article 41(1) de la Loi de 2002, en indices financiers, taux d'intérêts, taux de change ou en devises, dans lesquels la Société peut effectuer des investissements conformément à ses objectifs d'investissement, tels qu'ils ressortent du prospectus de la Société.

Le Conseil d'Administration peut décider que les investissements d'un Sous-Fonds de la Société soient faits de manière à reproduire la composition d'un indice d'actions et/ou d'obligations dans la mesure permise par la Loi de 2002 sous réserve que l'indice concerné soit reconnu comme ayant une composition suffisamment diversifiée, qu'il soit un étalon représentatif du marché auquel il se réfère et fasse l'objet d'une publication appropriée.

La Société n'investira pas plus de 10% des avoirs nets d'un Sous-Fonds dans des organismes de placement collectif tels que définis à l'article 41 (1) (e) de la Loi de 2002.

Le Conseil d'Administration peut investir et gérer tout ou partie des masses d'avoirs établies pour deux ou plusieurs Classes ou Sous-Fonds sur une base commune, tel que décrit à l'article 23, lorsque leur secteur d'investissement respectif le justifie.

Lorsque les investissements de la Société sont faits dans le capital de sociétés filiales exerçant uniquement au profit exclusif de celles-ci des activités de gestion, conseil ou commercialisation dans le pays où la filiale est située en ce qui concerne le rachat d' Actions à la demande des actionnaires, les paragraphes (1) et (2) de l'article 48 de la Loi de 2002 ne s'appliquent pas.

Art. 20. Gestion journalière. Le Conseil d'Administration pourra nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être des Administrateurs ou actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur auront été attribués par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut aussi déléguer un quelconque de ses pouvoirs, autorités ou décisions discrétionnaires, à un comité consistant en une ou plusieurs personnes (qu'elles soient membres ou non du Conseil d'Administration) tel qu'il l'estime approprié.

Art. 21. Représentation - Actes et Actions judiciaires - Engagements de la Société La Société sera représentée en droit:

- soit par le président du Conseil d'Administration; ou
- deux Administrateurs agissant conjointement; ou
- le(s) représentant(s) chargé(s) de la gestion journalière et/ou le directeur général et/ou le secrétaire général, agissant seuls ou conjointement, dans les limites des pouvoirs qui leur ont été conférés par le Conseil d'Administration.

En outre, la Société sera valablement représentée par des agents spécialement autorisés à cet effet et dans les limites de leur mandat. Les actions en justice, que ce soit en demandant ou en défendant, seront suivies au nom de la Société par un membre du Conseil d'Administration ou par le délégué nommé à cet effet par le Conseil d'Administration.

La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la seule signature ou les signatures conjointes de tout Administrateur ou fondé de pouvoirs auxquels des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 22. Clauses non valables et Transactions avec des personnes liées. Aucun contrat, ni aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un quelconque ou plusieurs des Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société possède des intérêts dans cette autre entreprise ou société ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société,

qui sert en qualité d'administrateur, de fondé de pouvoir ou d'employé d'une autre société ou entreprise quelconque, avec laquelle la Société conclut des contrats ou avec laquelle la Société est autrement en relation d'affaires ne sera pas de ce fait, mais sous réserve de ce qui suit, empêché de participer aux délibérations, aux votes, ni d'agir dans n'importe quelle matière relative à ces contrats ou à ces autres affaires. Si un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société avait un intérêt personnel dans une opération de la Société, cet Administrateur ou ce fondé de pouvoir doit déclarer cet intérêt personnel au Conseil d'Administration et il ne pourra prendre part aux délibérations ou aux votes relatifs à une telle opération; et il sera fait rapport d'une telle opération et de l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'il est utilisé à la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec Alquity Group Ltd. ou toute société filiale ou affiliée de cette société, ou encore en rapport avec toute autre société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer souverainement à moins que cet "intérêt personnel" ne soit considéré comme un intérêt conflictuel par les lois et règlements applicables.

L'argent comptant faisant partie de la propriété de la Société peut être placé en dépôt auprès de la banque dépositaire, de la société de gestion, du conseiller et/ou du gérant en investissement ou de toute personne liée à ces sociétés (étant un établissement autorisé à accepter des dépôts) à condition que cet établissement paie un intérêt qui ne soit pas à un taux inférieur, conformément aux pratiques bancaires normales, au taux commercial des dépôts de la taille du dépôt en question négocié dans des conditions normales de concurrence.

De l'argent peut être emprunté auprès de la banque dépositaire, de la société de gestion, du conseiller et/ou du gérant en investissement ou de toute personne liée (étant une banque) à condition que cette banque n'émette pas un intérêt à un taux plus élevé, et tous les frais pour arranger ou terminer le prêt ne soient pas d'un montant plus élevé que celui des pratiques bancaires normales, que le taux commercial pour un prêt de la taille et la nature du prêt en question négocié dans des conditions normales de concurrence.

Toute transaction entre la Société et la société de gestion, le conseiller et/ou le gérant en investissement, les administrateurs de la Société ou toute personne liée comme mandant ne peut être conclue qu'avec le consentement écrit préalable de la banque dépositaire.

Toute transaction effectuée par ou au nom de la Société doit se faire dans des conditions normales de concurrence et être exécutée dans les meilleures conditions possibles. Les transactions avec des personnes liées à la société de gestion, le conseiller et/ou le gérant en investissement et/ou le gérant, les administrateurs de la Société ne peuvent pas compter pour plus de 50% des transactions de la société en valeur pour tout exercice social de la Société.

Art. 23. Indemnisations. Sous réserve d'abus de pouvoir intentionnel, mauvaise foi, faute ou mauvaise gestion, toute personne qui est ou qui a été Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, peut être indemnisée par la Société pour la totalité des pertes et des frais raisonnablement exposés dans toute action ou procès dans lesquels il aura pu être partie en raison de sa qualité d'Administrateur ou de fondé de pouvoir de la Société.

Art. 24. Réviseur d'entreprises. Conformément à la Loi de 2002, la Société nommera un réviseur d'entreprises agréé. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été élu et qui sera rémunéré par la Société.

Art. 25. Dépôt en garde des actifs de la Société. La Société conclura un contrat de dépôt avec une banque qui doit satisfaire aux exigences de la Loi de 2002 (le "Dépositaire"). Toutes les valeurs mobilières, espèces et autres avoirs de la Société seront détenus par ou pour compte du Dépositaire qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Au cas où le Dépositaire souhaiterait démissionner, le Conseil d'Administration utilisera tous ses efforts pour trouver dans les deux mois une société pour agir comme dépositaire et le Conseil d'Administration désignera ainsi cette société comme Dépositaire à la place du Dépositaire démissionnaire. Le Conseil d'Administration pourra mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourront pas révoquer le Dépositaire à moins que et jusqu'à ce qu'un successeur aura été désigné à titre de Dépositaire conformément à cette disposition et agira à sa place.

Art. 26. Gestionnaires et conseillers en investissements. A son entière discrétion et sous son entière responsabilité, la Société ou sa société de gestion autorisée sous Chapitre 13 de la Loi de 2002 peut passer un ou plusieurs contrats de conseil ou de gestion avec toute entité luxembourgeoise ou étrangère, en vertu duquel l'entité précitée ou toute autre société agréée au préalable, fournira à la société des avis, des recommandations et des services de gestion, en ce qui concerne la politique d'investissement de la Société conforme à la Loi de 2002 et à l'article 19 des présents Statuts. Au cas de résiliation des contrats pré-mentionnés dans une façon quelconque, la Société modifiera, le cas échéant, sa dénomination immédiatement sur demande d'un (des) conseiller(s) ou gestionnaire(s) en investissement en une autre dénomination qui ne ressemblera pas à celle qui est prévue dans l'article 1 des présents Statuts.

Art. 27. Exercice comptable - Rapports annuels et Périodiques. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} jour du mois de juillet et se terminera le dernier jour du mois de juin de l'année suivante. Les comptes consolidés de la Société seront exprimés en USD ou toute autre devise que le Conseil d'Administration peut déterminer.

Lorsqu'il existe différents Sous-Fonds, comme le prévoit l'article 5 des présents Statuts et si les comptes de ces Sous-Fonds sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes devront être convertis en USD et additionnés afin de déterminer les comptes de la Société.

Art. 28. Répartition du résultat annuel. Sur proposition du Conseil d'Administration et dans les délais légaux, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) Classe(s) d'actions émises dans chaque Sous-Fonds, déterminera comment les résultats de ces Sous-Fonds seront répartis et pourra de temps à autre déclarer ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer qu'il y aura distribution de dividendes.

Pour chaque Classe ou Classes d'actions habilitées à percevoir des dividendes, le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions prévues par la loi.

Le paiement des dividendes aux détenteurs d'actions nominatives sera fait à ces derniers à leur adresse inscrite au registre des actionnaires. Le paiement des dividendes aux détenteurs d'actions au porteur sera faite sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désignés à cet effet par la Société.

Les dividendes pourront être payés dans la devise et en date et lieu déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer les dividendes sous forme de nouvelles actions à la place de dividendes en liquide, aux termes et conditions qui seront fixés par le Conseil d'Administration.

Tout dividende déclaré qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq années de son attribution, ne pourra plus être réclamé par la suite et sera reversé au Sous-Fonds relatif à la (aux) Classe(s) d'actions concernée(s).

Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition.

Aucun intérêt ne sera perçu sur un dividende déclaré par la Société et qu'elle garde à la disposition de son bénéficiaire.

Le paiement des revenus ne deviendra exigible que si les règlements monétaires en autorisent la distribution dans le pays où vit le bénéficiaire.

Art. 29. Dissolution. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale, sous réserve des exigences de quorum et de majorité prescrites à l'article 30 des présents Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales représentées par une personne physique, désignés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera également leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Lorsque le capital de la Société est réduit à un montant inférieur aux deux tiers du capital social minimum, les Administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale, pour laquelle aucun quorum ne sera prescrit et qui décidera à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée. Si le capital est réduit à un montant inférieur à un quart du capital social minimum, il ne sera pas non plus prescrit de quorum mais la dissolution peut être décidée par les actionnaires détenant un quart des actions présentes à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de façon à pouvoir être réunie dans les quarante jours à dater du moment où il a été constaté que les actifs nets sont tombés respectivement à deux tiers ou à un quart du capital minimum.

Le produit net de la liquidation correspondant à une Classe sera distribué par les liquidateurs aux détenteurs des actions de chaque Classe de chaque Sous-Fonds, au prorata des droits attribués à la Classe concernée d'actions.

Art. 30. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires, sous réserve du quorum et des conditions de majorité exigés par la loi luxembourgeoise et par les dispositions des présents Statuts. Toute modification affectant les droits des actionnaires d'une Classe ou d'un Sous-Fonds par rapport à ceux d'une autre Classe ou d'un autre Sous-Fonds sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans cette Classe ou ce Sous-Fonds.

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la Loi de 1915 et à la Loi de 2002.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence la date de la constitution de la Société et se termine le 30 juin 2011. La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2011.

Souscription et Paiement

ALQUITY INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, prénommé, a souscrit à 500 actions et a payé en espèces la somme de 50.000 Dollars des Etats-Unis (cinquante mille USD).

Les Actions ont toutes été libérées à cent pour cent (100 %) par paiement en espèces, de sorte que la somme de 50.000 Dollars des Etats-Unis (cinquante mille USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à deux mille cinq cents euros.

41117

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Assemblée générale de l'actionnaire

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont élus comme administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la prochaine assemblée générale annuelle:

M. Philippe MELONI, président et administrateur, né à Boussu (Belgique), le 7 Novembre 1971, demeurant professionnellement à 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Luxembourg;

M. Gianluigi SAGRAMOSO, administrateur, né à Milan (Italie), le 5 Novembre 1958, demeurant professionnellement à 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Luxembourg;

M. Jean-Philippe CLAESSENS, administrateur, né à Liège (Belgique), le 22 Avril 1968, demeurant professionnellement à 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen, Luxembourg;

M. William JONES, administrateur, né à New York (Etats-Unis), le 11 Février 1963, demeurant professionnellement à 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

M. Paul ROBINSON, administrateur, né à Northampton (Royaume-Uni), le 7 Juin 1968, demeurant professionnellement à 53 Parker Street, Londres WC2B 5PT, Royaume-Uni;

M. Paul FREER, administrateur, né à Eton (Royaume-Uni), le 13 Juin 1972, demeurant professionnellement à 53 Parker Street, Londres WC2B 5PT, Royaume-Uni.

Deuxième résolution

A été nommée réviseur d'entreprises de la Société pour une durée qui prendra fin à la prochaine assemblée générale annuelle:

KPMG AUDIT (RCSL B103590), 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé à 14b, rue des Violettes, L-8023 Strassen.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Antonios Nezeritis, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2010. LAC/2010/16097. Reçu soixante quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Référence de publication: 2010042926/1592.

(100054793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

C&F Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040157/10.

(100039512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

MGJL Sub Co 1 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: JPY 16.960.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.984.

—
Extrait des résolutions en date du 1^{er} juillet 2009:

1. Il est mis fin en date du 1^{er} juillet 2009 au mandat de gérant à savoir:

a) Mr Michael Chidiac, né le 29 juin 1966 à Beyrouth (Liban);

2. Le gérant suivant est nommé en date du 1^{er} juillet 2009 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique), de résidence professionnelle: 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Michael O'Sullivan

Mr Dominique Prince

Mr Godfrey Abel

Mr James Hodgkinson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Craig Williamson

Mandataire

Référence de publication: 2010040145/23.

(100039924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Montrachet S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.519.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale tenue extraordinairement le 20 novembre 2009

Monsieur Jordi CATALA, né le 30 août 1976 à Valls (Espagne), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Vincenzo-Jose CAVALLARO, né le 18 mars 1976 à Catania (Italie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé en tant que Représentant Permanent de la société FMS SERVICES S.A.

Pour la société MONTRACHET S.A.

Référence de publication: 2010040149/13.

(100040011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Anihita S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 110.348.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040330/9.

(100040135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

ALG International Consultant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8023 Strassen, 14B, rue des Violettes.

R.C.S. Luxembourg B 145.587.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040331/9.

(100040268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

N.S.I., New Step International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.189.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 mars 2010

Le mandat de Monsieur John SEIL comme administrateur de la Société n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 mars 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010040150/22.

(100040004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

DEVINCO S. à r.l., Développement International des Comptoirs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial 'La Belle Etoile' Tossenberge.

R.C.S. Luxembourg B 55.141.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le gérant

Référence de publication: 2010040322/10.

(100039633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.211.

—
Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040323/10.

(100040198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

BCEE Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 54.722.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040328/10.

(100039827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

BeSayag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 92.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040329/10.

(100040218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

C&F Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 96.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040162/10.

(100039518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

BeCapital General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 152.464.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the on the twelfth day of April.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

"Ulran S.A.", a public company incorporated under the laws of Luxembourg, with registration number B10563, with registered office at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Jean-Michel Bonzom, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated April 12, 2010;

- "General Partner Participations S.A.", a public company incorporated under the laws of Luxembourg, with registration number B130070 and with registered office at 16, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mrs Jean-Michel Bonzom, previously named, by virtue of a proxy dated April 12, 2010;

- "BeCitizen S.A.S.", a company incorporated under the laws of France with registration number B 432 499 580 and with registered office at 3, Allée Verte, F-75011 Paris, France, duly represented by Mr Jean-Michel BONZOM, previously named, by virtue of a proxy dated April 9, 2010.

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is formed, between the appearing parties, namely BeCitizen S.A.S., Ulran S.A. and General Partner Participations S.A., or any successor thereof, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "BeCapital General Partner S.à r.l." (hereafter the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company's corporate object is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company may, in particular, act as general partner (associé gérant commandité) of "BeCapital Private Equity SCA SICAR" (the "SICAR"), a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) with multiple compartments governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the SICAR.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

However, the Board of Managers (as defined below in article 10 of the Articles) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital - Units

Art. 5. The corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by one hundred and twenty six (126) units. Each unit has a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-).

Art. 6. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the general meeting of unitholders deliberating in accordance with the requirements for amendment to these Articles (in case of plurality of unitholders), in accordance with article 17 of the Articles.

Art. 7. All units will have equal rights.

Art. 8. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In addition, each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any unit without the prior written consent of the Board of Managers.

Chapter III. - Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" and each member thereof a "Manager") of at least five (5) members with a parity between (i) the Managers appointed out of a list of candidates proposed for appointment by Ulran S.A. or any successor thereof (the "Manager(s) A"), (ii) the Managers appointed out of a list of candidates proposed for appointment by General Partner Participations S.A. or any successor thereof (the "Manager(s) B"), and (iii) the Managers appointed out of a list of candidates proposed for appointment by BeCitizen S.A.S. or any successor thereof (the "Manager(s) C") and together with one (1) or more Manager(s) appointed out of a list of candidates proposed for appointment jointly by Ulran S.A. and General Partner Participations S.A. or any successor thereof (the "Manager(s) D") and with one (1) or more independent Manager(s) appointed by common consent of all unitholders.

The members of the Board of Managers do need not to be unitholders.

The Managers are appointed for an unlimited period of time. Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

Art. 11. In dealing with third parties and without prejudice to articles 10 and 12 of these Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 13. Any Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The Board of Managers shall elect a chairman from among its members. The first chairman may be appointed by the first general meeting of unitholders. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers. Meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as the Manager or the Board of Managers may from time to time determine.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least three (3) days prior to the beginning of such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, facsimile or e-mail transmission of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Each member of the Board of Managers will be entitled to one vote.

The resolutions of the Board of Managers deliberating in relation to investment/disinvestment decisions are validly adopted if approved by a simple majority of the members of the Board of Managers, present or represented, without taking into consideration, for the calculation of this simple majority, the vote expressed by any Manager D in relation to investment/disinvestment decisions. In addition, each of the Managers A, Managers B and Managers C shall have a veto right with regard to investment/disinvestment decisions. In case where anyone Manager A, Manager B or Manager C uses said veto right (the "Deadlock") for three consecutive times against the taking of similar or different investment/disinvestment decisions, the procedure to resolve such Deadlock, as outlined in article 15 of the Articles, shall apply.

The resolutions of the Board of Managers deliberating in relation to all other decisions than those above-mentioned are also validly adopted if approved by a simple majority of the members of the Board of Managers, present or represented, without taking into consideration, for the calculation of this simple majority, the vote expressed by any Manager D in relation to said decisions. In addition, each of the Managers A and Managers B shall have a veto right with regard to said decisions. In case where anyone Manager A or Manager B uses said veto right, thus creating a Deadlock, for three consecutive times against the taking of such decisions, the procedure to resolve such Deadlock, as outlined in article 15 of the Articles, shall apply.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by mail, fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence or incapacity to act, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any two Managers. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any two Managers or during a meeting of the Board of Managers.

Art. 15. If a Deadlock has occurred, either Ulran S.A. or General Partner Participations S.A. or any successor thereof (the "Sender") may serve to the other (the "Recipients") a notice which will have as a consequence the obligation for the Sender or the Recipients to exit the Company pursuant to the following paragraphs (the "Notice").

The Notice shall refer to one price at which the Sender would be willing to (i) acquire the entire interest owned directly and indirectly (if applicable) by the Recipient(s) in the Company, or (ii) dispose to the Recipient(s) its own entire direct and indirect (if applicable) interest in the Company. The Recipients have to acknowledge receipt of the Notice.

Within ten (10) Luxembourg bank business days, i.e. any days where banks are opened for business in Luxembourg (the "Business Days"), from receipt of the Notice, the Recipient(s) must issue to the Sender an Offer (the "Offer"). The Offer shall contain a binding statement whether the Recipient(s) wish to (i) buy the units held by the Sender in the Company or (ii) sell its units in the Company. The Sender is bound to accept such Offer.

The transfer shall be effected within thirty (30) Business Days from the date of receipt of the Offer. The purchase price shall be paid by means of immediate available funds.

Chapter IV. - General meeting of unitholders

Art. 16. Each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

In case of one unitholder owning all the units, it assumes all powers conferred to the general meeting of unitholders and its decisions are recorded in writing.

Art. 17. Unitholders meetings may always be convened by any Manager, failing which by unitholders representing more than half of the capital of the Company.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of unitholders does not exceed twenty-five. In such a case, each unitholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five unitholders, at least one annual general meeting must be held each year.

Whatever the number of unitholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the unitholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Collective decisions of unitholders are only validly taken insofar as unitholders owning more than half of the corporate capital vote in favour. If that threshold is not reached at the first meeting or first written consultation, the unitholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital in accordance with the Law.

Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its unitholders may be increased only with the unanimous consent of all the unitholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Financial year - Balance sheet

Art. 18. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 19. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the unitholders.

The Board of Managers may however decide to pay interim dividends. In such case, the general meeting of unitholders shall ratify the interim dividends and shall, upon proposal from the Board of Managers and within the limits provided by Law and the Articles decide to distribute what has not been paid as interim dividends or otherwise.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the unitholders.

Art. 22. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the unitholders representing three-quarters of the Company's corporate capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the general meeting of the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the thirty first of December 2010.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named parties have subscribed for the units in the Company as follows:

1. Ulran S.A., above-named, subscribes for sixty-three (63) units, resulting in a total payment of six thousand three hundred Euro (EUR 6,300.-).

2. General Partner Participations S.A., above-named, subscribes for sixty-two (62) units, resulting in a total payment of six thousand two hundred Euro (EUR 6,200.-);

3. BeCitizen S.A.S., above-named, subscribes for one (1) unit, resulting in a total payment of one hundred Euro (EUR 100.-).

All these units have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The number of Managers is currently fixed at eight (8).

2. The following persons are appointed Managers for an unlimited period of time:

* Mr Philippe Bodson, independent Manager, professionally residing at Drève Richelle 161, box 4, building P, B-1410 Waterloo, Belgium;

* Mr Jean-Marie Laurent Josi, Manager A, professionally residing at rue de la Chancellerie 2, B-1000 Brussels, Belgium;

* Mr Christian Varin, Manager A, professionally residing at rue de la Chancellerie 2, B-1000 Brussels, Belgium;

* Mr Hugo Ferreira, Manager B, professionally residing at 29, Route de Pré-Bois, CH-1215 Meyrin, Switzerland;

* Mrs Marylin Mermod Schülé, Manager B, professionally residing at 29, Route de Pré-Bois, CH-1215 Meyrin, Switzerland;

* Mr Maximilien Rouer, Manager C, professionally residing at 3 Allée Verte, F-75011 Paris, France;

* Mrs Léna Spinazzé, Manager C, professionally residing at 3 Allée Verte, F-75011 Paris, France; and

* Mr Alexandre Schmitz, Manager D, professionally residing at rue de la Chancellerie 2, B-1000 Brussels, Belgium.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be validly bound towards third parties, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

3. The following person is appointed as chairman of the Board of Managers as provided for in article 14 of the present Articles: Mr Philippe Bodson.

4. The registered office of the Company is set at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze avril.

Par devant le soussigné Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg

ONT COMPARU:

- "Ulran S.A.", une société anonyme constituée et existant selon les lois de Luxembourg, enregistrée sous le numéro de registre B 10563, ayant son siège social au 9B, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Michel Bonzom, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 avril 2010;

- "General Partner Participations S.A.", une société constituée sous le droit de Luxembourg, enregistrée sous le numéro de registre B130.070 et dont le siège social est établi au 16, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, représentée par Monsieur Jean-Michel Bonzom, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 12 avril 2010;

- "BeCitizen S.A.S.", une société constituée sous le droit de France sous le numéro de registre B 432 499 580 ayant son siège social à 3, Allée Verte, 75001 Paris, France, représentée par Monsieur Jean-Michel Bonzom, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 avril 2010.

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée.

Chapitre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Il est formé entre les parties comparantes, à savoir BeCitizen S.A.S., Ulran S.A. et General Partner Participations S.A., ou tout successeur de ceux-ci, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BeCapital General Partner S.à r.l." (ci-après la "Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

2. Art. 2. L'objet social de la Société est de prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société à un intérêt toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet.

La Société peut, en particulier, agir en qualité d'associé gérant commandité de "BeCapital Private Equity SCA SICAR" (the "SICAR"), une société d'investissement en capital à risque à compartiments multiples régie par les lois luxembourgeoises et constituée sous la forme légale d'une société en commandite par actions.

La Société accomplira toutes les activités liées à son statut d'associé gérant commandité de la SICAR.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

3. Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après à l'article 10 des Statuts) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une Société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

4. Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital - Actions

5. Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille six cents Euros (EUR 12.600,-) représenté par cent vingt-six (126) actions. Chaque action a une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-).

6. Art. 6. Le capital peut être modifié à tout moment par décision de l'actionnaire unique (lorsqu'il n'y a qu'un seul actionnaire) ou par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière prévue pour modifier les Statuts (en cas de pluralité des actionnaires), conformément à l'article 17 des Statuts.

7. Art. 7. Toutes les actions donnent droit à des droits égaux.

8. Art. 8. Envers la Société, les actions de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

9. Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul actionnaire, les actions de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs actionnaires, les actions détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

De plus, chaque actionnaire s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les actions qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance.

Chapitre III. - Gérance

10. Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" et chacun de ses membres un "Gérant"), composé de minimum cinq (5) membres avec une parité entre (i) les Gérants nommés sur une liste de candidats proposés pour nomination par Ulran S.A. ou tout successeur de celle-ci (le(s) "Gérant(s) A"), (ii) les Gérants nommés sur une liste de candidats proposés pour nomination par General Partner Participations S.A. ou tout successeur de celle-ci (le(s) "Gérant(s) B"), et (iii) les Gérants nommés sur une liste de candidats proposés pour nomination par BeCitizen S.A.S. ou tout successeur de celle-ci (le(s) "Gérant(s) C"), et ensemble avec un (1) ou plusieurs Gérant(s) nommé(s) sur une liste de candidats proposés pour nomination conjointement par Ulran S.A. et General Partner Participations S.A. ou

tout successeur de celles-ci (le(s) "Gérant(s) D"), et un (1) ou plusieurs Gérant(s) indépendant(s) désigné(s) d'un commun accord par tous les actionnaires.

Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement actionnaires.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Chaque Gérant peut être révoqué avec ou sans motif par une résolution des actionnaires détenant la majorité des voix.

11. Art. 11. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 10 et 12 de ces Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil de Gérance.

12. Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

13. Art. 13. Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Tout Gérant déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

14. Art. 14. Le Conseil de Gérance élira un président parmi ses membres. Le premier président peut être choisi lors de la première assemblée générale des actionnaires. Si le président est incapable d'être présent, il sera remplacé par un Gérant élu à cet effet parmi les Gérants présent à la réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants. Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que déterminé de temps en temps par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants au moins trois (3) jours avant le commencement de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation par l'assentiment écrit ou par télégramme, fac-similé ou e-mail de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil tenue aux place et heure fixées dans une décision adoptée préalablement par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant, par écrit ou par télégramme, fax, e-mail ou lettre un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

L'utilisation d'équipements de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque membre participant au Conseil de Gérance est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres membres participants à la réunion en utilisant ou non ce type de technologie et chaque membre participant au Conseil de Gérance sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote par vidéo ou téléphone.

Chaque membre du Conseil de Gérance aura droit à une voix.

Les résolutions du Conseil de Gérance délibérant en matière de décisions d'investissement/désinvestissement sont valablement adoptées si elles sont approuvées à la majorité simple des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés, sans prendre en considération, pour le calcul de cette majorité simple, du vote exprimé par tout Gérant D en rapport avec ces décisions d'investissement/désinvestissement. En outre, chacun des Gérants A, Gérants B, et Gérants C a un droit de veto en ce qui concerne les décisions d'investissement/désinvestissement. Au cas où un des Gérants A, Gérants B ou Gérants C utiliserait son droit de veto (le "Blocage") trois fois de suite contre la prise de décisions d'investissement/désinvestissement similaires ou différentes, la procédure pour résoudre un tel Blocage, telle que décrite à l'article 15 des Statuts, s'applique.

Les résolutions du Conseil de Gérance délibérant au sujet de toutes décisions autres que celles mentionnées ci-dessus sont également valablement adoptées si elles sont approuvées par une majorité simple des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés, avec un droit de veto dévolu aux Gérants A et Gérants B. Au cas où un des Gérants A ou Gérants B utiliserait son droit de veto, créant un Blocage, trois fois de suite contre la prise de telles décisions, la procédure pour résoudre un tel Blocage, telle que décrite à l'article 15 des Statuts, s'applique.

Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet que des décisions votées lors des réunions du Conseil de Gérance tenues physiquement.

Les votes pourront également être exprimés par lettre, fax, e-mail, télégramme, télex ou téléphone, pour autant que dans ce dernier cas, le vote soit confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président ou, en son absence ou incapacité d'agir, par le président pro tempore qui a présidé cette réunion ou par deux Gérants. Les extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par deux Gérants ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

15. Art. 15. En cas de Blocage, soit Ullran S.A. soit General Partner Participations S.A. ou tout successeur de ceux-ci ("Expéditeur") peut notifier aux autres actionnaires (les "Destinataires") un avis qui aura pour conséquence l'obligation pour l'Expéditeur ou les Destinataires de se retirer de la Société conformément aux paragraphes suivants ("Avis").

L'Avis doit faire référence à un prix auquel l'Expéditeur serait d'accord (i) d'acquérir la totalité des intérêts que possèdent directement ou indirectement (le cas échéant) le(s) Destinataire(s) dans la Société, ou (ii) de céder au(x) Destinataire(s) la totalité de ses propres intérêts directs et indirects (le cas échéant) dans la Société. L'Expéditeur doit accuser réception de l'Avis.

Dans les dix (10) jours bancaires ouvrables à Luxembourg, c'est-à-dire tout jour où les banques sont ouvertes pour les opérations courantes à Luxembourg (les "Jours Ouvrables"), de la réception de l'Avis, le(s) Destinataire(s) doivent émettre une offre ("Offre") au profit de l'Expéditeur. L'Offre doit contenir une mention liant le(s) Destinataire(s) déterminant s'ils souhaitent (i) acheter les actions détenues par l'Expéditeur dans la Société ou (ii) vendre leurs actions dans la Société. L'Expéditeur a l'obligation d'accepter cette Offre.

Le transfert doit être effectué dans les trente (30) Jours Ouvrables suivant la date de réception de l'Offre. Le prix d'achat doit être payé par des fonds immédiatement disponibles.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

16. Art. 16. Tout actionnaire peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre d'actions qu'il détient. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

En cas d'actionnaire unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions sont établies par écrit.

17. Art. 17. Des assemblées d'actionnaires pourront toujours être convoquées par tout Gérant, à défaut par les actionnaires représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des actionnaires n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque actionnaire recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Lorsqu'il y aura plus de vingt-cinq actionnaires, il devra être tenu, chaque année, au moins une assemblée générale.

Quelque soit le nombre d'actionnaires, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des actionnaires qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Les décisions collectives des actionnaires ne sont valablement prises que pour autant que les actionnaires détenant plus de la moitié du capital social votent en leurs faveur. Si ce seuil n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les actionnaires sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'actionnaires détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément à la Loi.

Par ailleurs, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les actionnaires et conformément à toute autre condition légale.

Chapitre V. - Année sociale - Bilan

18. Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

19. Art. 19. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comportant une indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

Chaque actionnaire peut consulter cet inventaire et le bilan au siège social de la Société.

20. Art. 20. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net. Un montant équivalent à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué à la réserve légale jusqu'à ce que ce montant de la réserve légale atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société et dans la mesure autorisée par la Loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil de Gérance peut cependant décider de distribuer des dividendes intérimaires. Dans un tel cas, l'assemblée générale des actionnaires ratifiera les dividendes intérimaires et décidera, sur proposition du Conseil de Gérance et dans les limites fixées par la Loi et les Statuts, de distribuer ce qui n'a pas encore été payé comme dividendes intérimaires ou autrement.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

21. Art. 21. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'un des actionnaires.

22. Art. 22. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est approuvée par la majorité des actionnaires représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. - Loi applicable

23. Art. 23. Il est fait référence aux prescriptions de la Loi pour toutes les matières non-traitées explicitement dans ces Statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente et un décembre 2010.

Souscription - Paiement

Les Statuts ayant été établis, les parties mentionnées ci-dessus ont souscrit les actions de la Société de la manière suivante:

1. "Ulran S.A.", précité, souscrit soixante-trois (63) actions, pour un paiement total de six mille trois cents Euros (EUR 6.300,-).

2. "General Partner Participations S.A.", précité, souscrit soixante-deux (62) actions, pour un paiement total de six mille deux cents Euros (EUR 6.200,-).

3. "BeCitizen S.A.S.", précité, souscrit une (1) action, pour un paiement total de cent Euros (EUR 100,-).

Toutes ces actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties comparantes précitées, représentant la totalité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des Gérants est fixé à huit (8).

2. Les personnes suivantes sont désignées comme Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Philippe Bodson, Gérant indépendant, résidant professionnellement au 161 Drève Richelle, box 4, building P, B-1410 Waterloo, Belgique;

- Monsieur Jean-Marie Laurent Josi, Gérant A, résidant professionnellement au 2, rue de la Chancellerie, B-1000 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Christian Varin, Gérant A, résidant professionnellement au 2, rue de la Chancellerie, B-1000 Bruxelles, Belgique;

- Monsieur Hugo Ferreira, Gérant B, résidant professionnellement au 29, Route de Prébois, CH-1215 Meyrin, Suisse;

- Madame Marylin Mermod Schülé, Gérant B, résidant professionnellement au 29, Route de Prébois, CH-1215 Meyrin, Suisse;

- Monsieur Maximilien Rouer, Gérant C, résidant professionnellement au 3 Allée Verte, F-75011 Paris, France;

- Madame Léna Spinazzé, Gérant C, résidant professionnellement au 3 Allée Verte, F-75011 Paris, France; et

- Monsieur Alexandre Schmitz, Gérant D, résident professionnellement au 2, rue de la Chancellerie, B-1000 Bruxelles, Belgique.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Conseil de Gérance.

3. La personne suivante est nommée présidente du Conseil de Gérance conformément à l'article 14 des présents Statuts: Monsieur Philippe Bodson.

4. Le siège social de la Société est fixé au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les personnes comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.M. BONZOM, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 avril 2010. Relation: EAC/2010/4338. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010042416/477.

(100053522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2010.

C&F Packaging S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040163/10.

(100039520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2010.

Fes Immo SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 41.271.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040339/10.

(100040030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Atelier Control, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 106.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040340/10.

(100040025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Milano Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.527.

En date du 18 mars 2010, l'associé unique, Abris CEE Mid-Market Fund LP, avec siège social au 9, Castle Street, JE4 2QP St Helier, Jersey, a transféré:

- La totalité de ses 4 167 parts sociales de classe A
- La totalité de ses 4 167 parts sociales de classe B
- La totalité de ses 4 166 parts sociales de classe C

à Milano Uno SARL, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, Milano Uno SARL, précité, devient associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 18 mars 2010.

Référence de publication: 2010040142/17.

(100039712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Inflight Media Marketing (I.M.M.) International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.923.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040336/10.

(100039652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Entertainment & Media System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040337/10.

(100040032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Entertainment & Media System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040338/10.

(100040031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Sagra, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5888 Alzingen, 586, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 151.841.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010040249/14.

(100040054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

A.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040332/10.

(100040216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Estrela S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 68A, rue de Mersch.
R.C.S. Luxembourg B 94.878.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040319/10.

(100040112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Danieldale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010040320/10.

(100040285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**Moselle Participations S.A., Société Anonyme,
(anc. Networtheurope.com. S.A.).**

Siège social: L-5426 Greiveldange, 11, Am Breil.
R.C.S. Luxembourg B 74.413.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

C. WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010040256/14.

(100039863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Danieldale S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010040321/10.

(100040286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

A.E. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040333/10.

(100040217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Crystal Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 120.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 mars 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010040247/14.

(100040064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Filti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.169.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58108 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040265/10.

(100040176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Fairacre Eclipse (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.256.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57970 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040266/10.

(100039996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Picadilly Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.780.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040335/10.

(100039651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

General Construction and Development Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 49.836.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040348/10.

(100039674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Institut Technologique pour la Potabilisation de l'Eau - I.T.P.E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 144.475.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040364/10.

(100039930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

IPNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 143.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040365/10.

(100039929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

CTC, Comenius Trading and Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMENIUS TRADING AND CONSULTING

en abrégé CTC

Signatures

Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010040366/13.

(100039718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Développement de Sociétés de Commercialisation, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 74.402.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040367/10.

(100039918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

EU Enlargement Fund Participations (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 71.394.

Les comptes annuels de dissolution au 29.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040349/11.

(100039670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

E.C.A. Program S.A. (Ltd), Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 131.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010040362/10.

(100039934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

CTC, Comenius Trading and Consulting, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 63.088.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMENIUS TRADING AND CONSULTING

en abrégé CTC

Signatures

Administrateur / Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010040363/13.

(100039721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Butterfly Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 144.434.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010040368/10.

(100039916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 149.136.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 mars 2010.

Référence de publication: 2010040264/10.

(100040102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Intangible Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 68.128.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un administrateur*

Référence de publication: 2010040311/11.

(100039887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Domaine de l'Orangerie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 113.087.

L'an deux mille dix, le seize février.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "DOMAINE DE L'ORANGERIE S.A." (la "Société"), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social actuel au 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée, suivant acte dressé par le notaire soussigné à la date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 643 du 29 mars 2006. La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113 087. Les statuts de la Société ne furent plus modifiés depuis.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Marylène KRIEGER, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie LALLOUETTE, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylviane SZUMILAS, employée privée, avec adresse professionnelle à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange et modification afférente de l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la seule résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée DECIDE de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société du 3 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 10B rue des Mérovingiens. L-8070 Bertrange et DECIDE en conséquence de modifier l'article DEUX (2) premier alinéa des statuts de la Société lequel alinéa se lira désormais comme suit:

Art. 2. Premier alinéa. "Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange, (Grand-Duché de Luxembourg), au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. KRIEGER, S. LALLOUETTE, S. SZUMILAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 février 2010. Relation: EAC/2010/1952. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Nathalie BOIÇA.

Référence de publication: 2010040175/52.

(100039798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

**BBASCL, Bergers Britannique et Australian Shepherd Club Luxembourg, association sans but lucratif,
Association sans but lucratif.**

R.C.S. Luxembourg F 3.881.

Art.1^{er}. Dénomination, affiliation.

Ancien text

L'association, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif est dénommée «Bergers Britannique et Australian Shepherd Club Luxembourg, association sans but lucratif», en abrégé BBASCL. Elle est affiliée à la Centrale du Chien d'Agrément et de Compagnie du Grand-Duché de Luxembourg, membre de l'Union Cynologique Saint-Hubert du Grand-Duché de Luxembourg, a.s.b.l. (FCI).

Nouveau

L'association, régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif est dénommée «Bergers Britannique et Australian Shepherd Club Luxembourg, association sans but lucratif», en abrégé BBASCL. Elle est affiliée à la Centrale du Chien d'Agrément et de Compagnie du Grand-Duché de Luxembourg, membre de la Fédération Cynologique Luxembourgeoise, a.s.b.l. (FCI).

Référence de publication: 2010039504/18.

(100038330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2010.

Parcip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 34.584.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 1^{er} février 2010
à 15.00 heures à Luxembourg*

1. L'Assemblée renouvelle, pour une période d'un an, le mandat du Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2011.

2. L'Assemblée prend acte du décès de Mr Guy GLESENER survenu le 26 mars 2009 et décide de nommer en remplacement Mr Ali SHERWANI, nouvel administrateur résidant professionnellement 9, Op Bierg, L-8217 Mamer jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2013.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010040063/17.

(100040177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

Gevediet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 136.724.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040317/9.

(100040127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.

FCRT First Commodity Resources Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 135.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010040318/9.

(100039908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2010.